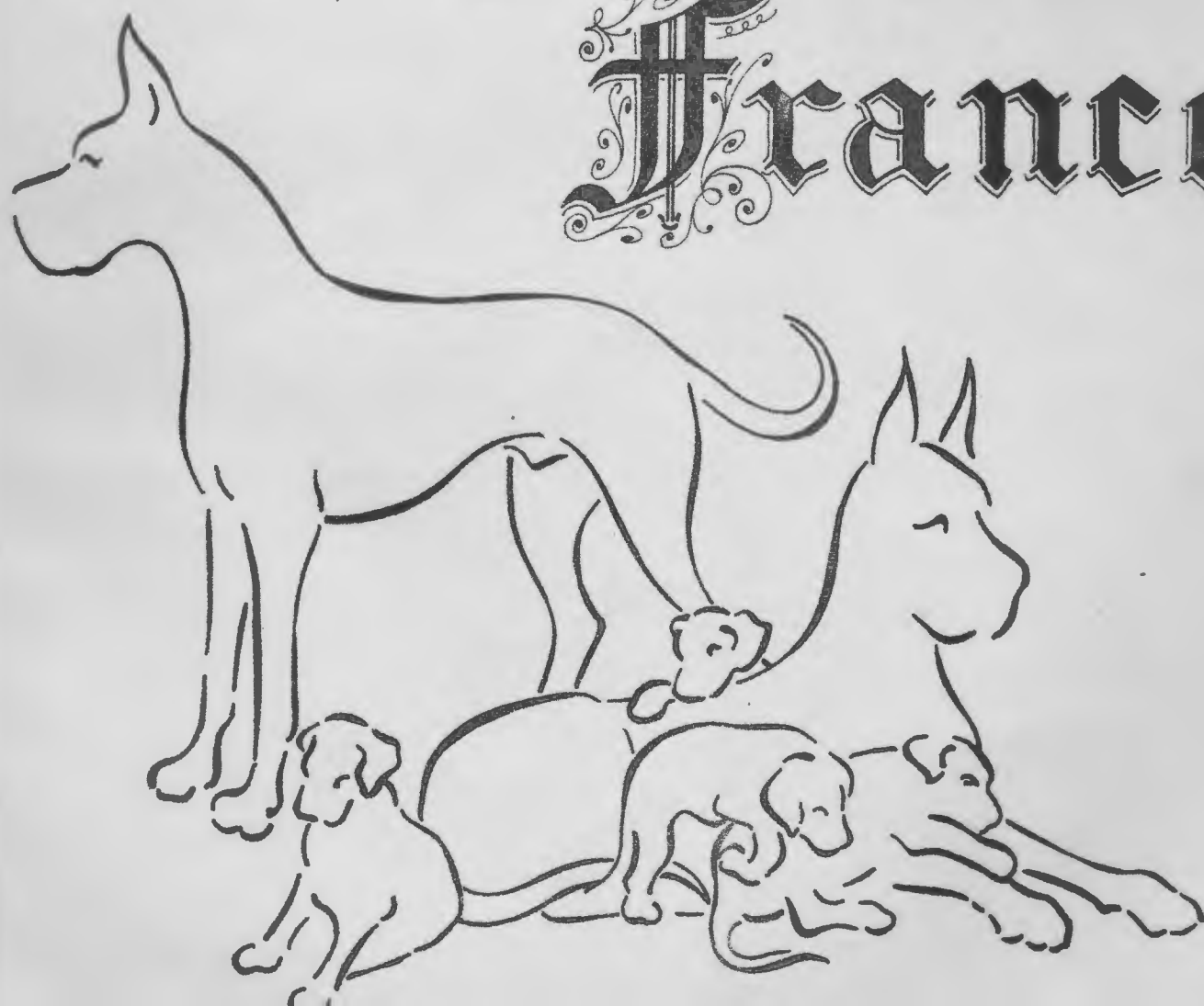


Le Trait D'union
du

Doggen

Club de

France





VELEDA DE LA TEMPLERIE

à Monsieur et Madame CELLIER

Producteur Madame MERAT

par le Ch. de France TENOR DE MOURRE-
FRAIS hors
POPPEE DE LA TEMPLERIE

URIELLE DE LA TEMPLERIE

Championne du Danemark

31.1.71

- Odense 72 : Meilleure jeune dogue toutes couleurs
- Copenhague 72 : 1er Prix toutes couleurs
- Odense 72 : 1er prix femelle, classe ouverte, toutes couleurs - CAC - CACIB
- Copenhague 72 : 1er prix femelle Classe ouverte, toutes couleurs - CAC - CACIB
- Neuminster 73 : (Allemagne) VI CAC - CACIB
VDH SIEGER
- Roskilde 73 : (Spéciale) 1er prix femelle, classe ouverte toutes couleurs. Prix d'Honneur du Juge
- Kiel 73 : (Allemagne) CAC - CACIB
VDH - SIEGER
- Wie Sendal 73 : (Allemagne) CAC - Réserve

à Madame LOWENSTEIN Karin
Sletelte
3200 HELSINGE Danemark
Eleveur Madame Y. MERAT





NURMI

von der Nürburg

Cato v. Riedstean x Inka y. d. Nürburg

ELEVAGE DU DOMAINE DE LA FERTÉ

DOGUES ALLEMANDS SÉLECTIONNÉS

Rue de la Ferté, 3, 6200 GOSSELIES

TÉL. CHARLEROI 46.14.88

ELEVAGE DU DOMAINE DE L'EMPEREUR

Madame BOYAULT - 20, Avenue du Bois des Falaises - 78 - VILLENNE S/SEINE



ITHAQUE du DOMAINE

de l'Empereur à

5 mois - Bringé

(Tsarine de Bois Magny x Ulysse
de la Vaudonnerie) à

Monsieur Ph. DEBRIC

Allée des Noisetiers

59160 - LOMME



TSARINE DE BOIS MAGNY
et ses bébés de 18 jours par



PHARA DE LA TEMPLERIE

(Ch. Int. Prinz v.d. Pfalz x
Vesta v. Henneberg)

sa fille TOSCANE, noire

sa petite-fille de 5 mpis arlequin

LE TRAIT D'UNION DU D.C.F.

EDITORIAL

Dans quelques semaines une partie de notre Comité va être renouvelable et passera devant ses électeurs. Le travail accompli pendant ces dernières années par l'équipe du Comité, l'a été dans le but unique de la protection et de l'amélioration de la race qui nous est confiée.

Chacun, dans sa sphère, a fait le maximum pour éclairer, renseigner, éduquer les jeunes membres qui venaient à lui. Vous aurez à voter le 21 Octobre ou avant si vous le faites par correspondance, nous vous demandons de participer tous à ces élections, ce sera la preuve de votre intérêt pour le Dogue et de votre attachement au DOGGEN - CLUB de FRANCE.

Prenez connaissance des feuilles jointes à votre journal concernant la manière de voter et la liste des candidats.

A tous merci.

La Présidente,

M. MERAT

Des conférences de DORTMUND (Waltsieger Ausstellung)

nous avons retenu l'article suivant qui intéressera la plupart de nos membres :

"L'Ostéochondrosis dissecans comme cause de l'impotence de l'épaule du chien !"

Prof. Dr. Saki PAATSAMA, Departement of Surgery, Colle of Veterinary Medicine, 00550 Helsinki 55, Finland.

Des impotences peuvent avoir des causes multiples et sont très fréquentes chez les chiens. La majorité des patients qui sont examinés dans le département chirurgie de notre clinique pour les petits animaux, souffrent de troubles de mouvements. Parmi ces troubles, celui de la dysplasie innée de la jointure de la hanche est le plus connu. Elle a été étudiée sous plusieurs formes, tant concernant les changements des os que des jointures. Par ailleurs, la maladie Legg-Perthes à la portée de la jointure de la hanche, la dysplasie du coude, aussi appelée processus anconaeus isolé et la soi-

disant Osteochondrosis de la jointure de l'épaule. Grâce au nombre accru des examens à l'aide de rayons il est possible de diagnostiquer les changements de jointure à un stade relativement peu avancé de leur développement. De plus on a fait quelques progrès concernant le traitement de ces dérangements. Au contraire nous savons peu de choses sur les causes et le développement de la maladie. Mais la connaissance de ces gérants est très importante pour d'éventuelles mesures préventives. Mon rapport traite des examens expérimental ; que nous avons faits pour découvrir les causes de l'Osteochondrosis dissecans de la jointure de l'épaule du chien.

La définition "Osteochondrosis dissecans" signifie l'apparition d'une maladie du cartilage de la jointure et de l'os placé au-dessus, qui est très destructive et apparait chez les gros chiens, lourds et ayant une croissance rapide. Ces recherches sont basées sur 43 cas de cette maladie de la jointure de l'épaule, diagnostiqués chez nous dans les années 1969 et 1970 et portant sur 14 races ; dans neuf fois chez le Rottweiler, six fois chez le Schäferhund, cinq fois chez le Dalmatinier, cinq fois chez le Deutch-Kurzhaar, quatre fois chez le Labrador, trois fois chez le Berner Sennenhund, deux fois chez le Altenglischer Schäferhund, deux fois chez le Irischer Wolfshund, deux fois chez le Deutsche Dogge et enfin une fois chez chacune des races suivantes : le Retriever, le Pyrenäenhund, le Boxer et le Neufundländer. D'après les rapports d'autres pays l'Osteochondrosis dissecans a été constatée jusqu'à présent chez plus de trente races.

Nous diagnostiquons l'apparition de la maladie dans la période tardive de la croissance à l'âge de 6 à 7 mois. Nous l'avons trouvée plus fréquemment chez les mâles que chez les chiennes. Habituellement c'était une impotence dans la région de l'avant-membre qui déterminait le propriétaire à apporter le chien à l'examen clinique. Mais en radiographiant nous avons souvent décelé un changement des deux têtes de l'humérus.

Aux pattes antérieures concernées on a constaté une atrophie de la musculature de l'épaule conséquente au manque de mouvements ou à des mouvements anormaux. On peut observer des douleurs dans la jointure de l'épaule au moment du fléchissement. La diagnose de rayons est basée sur la découverte d'une zone limitée aux contours de la tête de l'humérus. Dans cette région on trouve, en ouvrant la jointure, une destruction du cartilage et de l'os au-dessous. Les changements de l'os sont constatés dans la région s'étendant jusqu'au cartilage de la croissance.

Le résultat de nos recherches nous a permis de démontrer trois stades de l'Osteochondrosis :

1. le stade pas avancé marqué par des légers changements au cartilage de la jointure.
2. un stade plus élevé avec un fragment ossifié du cartilage (c'est de là que vient le nom "dissecans" qui signifie "séparation".)
3. le stade tardif dans lequel se développe une Arthrose, maladie de la jointure dégénérative.

Autrefois on croyait généralement que l'Ostéochondrosis dissecans était le résultat d'une violence extérieure. Mais dans les dernières années on a attiré l'attention sur un dérangement du métabolisme dans le domaine du cartilage et de l'os pendant la période de la croissance. Des changements de l'os sont semblables à ceux de l'Osteochondrosis dissecans, peuvent être atteints dans des expériences en détournant des hormones de l'Hypophyse, Thyrotropine, et des hormones de la croissance, Somatotropine. Des dommages semblables peuvent être causés en plus par des hormones du sexe, des Oestrogènes et des Androgènes (les hormones féminines et masculines sexuelles).

En outre il était impossible d'atteindre les changements typiques de l'Osteochondrosis dissecans dans des expériences par des blessures du cartilage de la jointure. On peut donc en déduire que des dérangements d'hormones pendant la période de la croissance sont une cause importante. De plus on peut supposer, qu'une surdose de vitamines, un régime surabondant en albumine et le manque de minéraux contribuent également aux dérangements pendant la période de la croissance.

Si l'Osteochondrosis dissecans est diagnostiquée à temps on peut se limiter pour le traitement à garder l'animal au calme et à lui donner une nourriture équilibrée, additionnellement au traitement médical. Dans ces cas graves, dans lesquels le traitement médical ne réussit pas, le traitement opératoire peut laisser espérer un succès.

L'ostéochondrosis dissecans n'est qu'un exemple des difficultés que l'on trouve dans le domaine de l'amélioration de l'élevage. En même temps cela prouve que ces problèmes ne peuvent être résolus que par des recherches intensives. Il est, bien sûr, aussi très important, que la Kynologie profite des recherches qui sont faites dans plusieurs instituts différents. La F.C.I. ne devrait-elle pas prendre des mesures pour regrouper les résultats de ces recherches et les communiquer sous une forme compréhensible aux éleveurs de chiens ?

EXPOSITION de BAYONNE du 3 JUIN 1973

MALES NOIRS - C.O.

<u>UTIL DU BAS BLEU</u> à Mr. d'ANTRASSI	2ème T.B.
<u>TEMUJIN DE TESTAROUAN</u> à Mr. HOCQUARD	C.A.C. Meilleur mâle

FEMELLES NOIRES et ARLEQUINES

<u>GERVASANE V. D. HELLE</u> à Mr. HOCQUARD	C.A.C. Meilleure Femelle
<u>TANOUCHKA de la TEMPLERIE</u> à Mme ARROYO	R.C.A.C.

MALES ARLEQUINS - C. J.

<u>ULTRA DE BOIS MANGY</u> à Mr. POTTELET	2ème T.B.
<u>VULCAIN DE CHANTOSSEL</u> à Mr. REESS	1er T.B.

MALES BRINGES - C.O.

<u>VANGA DE TAPENDIOLA</u> à Mr. ELICAGARAY	C.A.C.
---	--------

EXPOSITION d'AGEN du 24 Juin 1973

MALES ARLEQUINS -

<u>TROLL DE MOURRE FRAIS</u> à Mr. CESAR	C. C.A.C.
<u>UTIL DE BAS BLEU</u> à Mr. D'ANTRASSI	2ème T.B.
<u>ULTRAH DES CASTELLOU</u> à Mme CHARNEAU	Abs.

FEMELLE ARLEQUIN

TANOUCHKA DE LA TEMPLERIE à Mme ARROYO

1er Exc.

MALES BRINGES

VOSS à OAUZAIS

1er T.B.

VIKING DE LA TEMPLERIE à TAULIER

C.A.C.

Meilleur mâle : TROLL DE MOURRE FRAIS à Monsieur CESAR

EXPOSITION DE COGNAC du 3 Juin 1973

Juge : Mr. LEVRON

URGÓ DE LA TEMPLERIE - Propriétaire Mr. WENDT.

17 mois. par Barbian von Aquis Gran x Qualie de Tapendiola.

Mâle bringé. Bonne truffe. Bonnes babines, bonnes lignes de tête, tête bien typée. L'oeil foncé. Le stop un peu creux mais bien marqué par la proéminence des arcs des sourcillères, bonne encolure présentant un peu de peau, bonne dentition, une incisive passe légèrement, poitrine large suffisamment descendue. Chien qui demande à se présenter. Dos très légèrement carpé, la démarche n'est pas parfaite, décolle légèrement des coudes à l'avant, patte arrière gauche raide et sort vers l'extérieur.

Dans l'ensemble : bon chien, bonne présentation.

1er EXC. CA.C.

URBANO DE LA TEMPLERIE - Propriétaire Mr. REY

17 mois. par Tanagra de la Templerie x Sphinx de la Templerie.

Femelle fauve de bonne couleur. Bonne truffe large. Bonnes babines. Bon masque. L'oeil foncé. Oreilles bien portées, un peu larges à la base. Encolure bonne, suffisamment épaisse. L'épaule est un peu droite. Bons aplombs avant. La poitrine pourrait être descendue de quelques centimètres. Bonne ligne de ventre. Le fouet est attaché un peu bas. Croûpe légèrement fuyante, démarche arrière bonne. Décolle légèrement du coude droit avant. Dentition bonne et complète.

2ème EXC.

VICHNOU DU MELHOUET.

17 mois. par Ch. I.B. Rudy de la Templerie x Sica de la Kavardière
Propriétaire : Mr. GUENVER.

Femelle bringée de très bonne couleur. Bonne tête très typée. Bonnes babines. L'oeil est foncé. Bon port d'oreilles. Bonne dentition complète. Très bonne encolure. Poitrine large bien descendue. Dos légèrement ensellé. Chienne qui n'est pas encore terminée. Bonne démarche arrière. Bonne démarche avant. Fouet de bonne longueur et bien attaché.

1er C.A.C.

Classe Jeune : URAK DE LA GRISONNIERE. Propriétaire : Mr. P. FIRINO MARTELL

15 mois. par Tiger de la Grisonnière x Siska de la Templerie.

Chien noir de mauvaise couleur, large tâche blanche à l'encolure. La tête manque de type. Le crâne est bombé, l'occiput marqué. Chanfrein large et busqué. Bonnes babines. Oeil suffisamment foncé mais ouvert. Oreilles mal coupées, mal portées. Encolure épaisse. Légèrement ensellé. Croûpe trop haute vis à vis du garrot. Le fouet est bon. Démarche avant passable, mauvaise démarche arrière très serrée. Dentition complète mais une incisive est très mal placée en arrière.

ULYSSE - Propriétaire : Mr. COMBAREL

par Ricke de Chantossel x Sardane de Chantossel

Mâle noir dont la robe est piquetée de blanc. Grande tâche blanche au poitrail qui descend jusqu'à la naissance du ventre. Chien dont la tête manque de type. Chanfrein court, tête large, avec de la joue. Encolure courte et épaisse. Oeil un peu clairot. Dentition complète, le dos est bon, l'épaule est un peu droite. Applombs avant bons avant bons sur patte de chat. La poitrine pourrait descendre de quelques centimètres. Démarche bonne. Le fouet est porté gai.

2ème Très Bon

VALIE DE LA GRISONNIERE - Propriétaire Mme MECHAIN

Tiger de la Grisonnière x Sterne de la Grisonnière.

Mâle noir de mauvaise couleur. Les lignes de tête ne sont pas très bonnes. Tête large. Le crâne est rond, l'encolure est épaisse, avec fanon. L'oeil est clairot. Tâches blanches aux pattes avant montant jusqu'aux coudes. Chien encore jeune pour être en classe ouverte. Mauvaise présentation, fouet légèrement long. Dentition bonne avant une 3^{ème} inf. droite manque. Stop assez fuyant.

1er Très Bon

VEINE DU TABERT - Propriétaire : Mme MECHAIN

14 mois 1/2. par Tristan du Mourre Frais x Sibelle de la Vallée du Lay.

Femelle arlequine dont le blanc et le noir ne sont pas purs. Lignes de tête parallèles mais sans stop présente de la joue. L'oeil est doré. L'encolure est bonne mais droite, bien sortie cependant. Manque de babines, la poitrine n'est pas suffisamment descendue, le garrot est un peu creux ce qui donne un dos légèrement arrondi. Croûpe bonne fouet bien attaché de bonne longueur. Mauvaise démarche arrière, boîte légèrement à gauche. Démarche avant passable. Dentition bonne et complète.

Très Bon

VALSE DU TABERT - Propriétaire : Mme MECHAIN

14 mois 1/2. par Tristan de Mourre Frais x Sibelle de la Vallée du Lay.

Femelle arlequine. Beaucoup de blanc, une tâche grise sur le flanc gauche. Le poil est long. Tête sans type (de Dogue) Manquant absolument de type.

Très Bon

A la suite de l'agrément des Associations de race par le Ministère de l'Agriculture, nous avons été invités à modifier nos statuts dans le sens d'une uniformisation. Ci-après vous trouverez le projet de nouveaux statuts qui seront soumis à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 21 Octobre.

DU
DOGGEN CLUB DE FRANCE

TITRE Ier :

TITRE et SIEGE

Article premier - TITRE

Il est fondé entre AMATEURS et ELEVEURS de DOGUES ALLEMANDS une Association qui prend le nom de "DOGGEN-CLUB DE FRANCE"

Le DOGGEN CLUB de FRANCE est régi selon la Loi de 1901.
(Un règlement intérieur pourra être établi après avoir été approuvé par l'Assemblée Générale du Club).

Le DOGGEN CLUB de FRANCE est affilié à la SOCIETE CENTRALE CANINE, reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Agriculture en date du 22 Mai 1969

Il est constitué pour une durée illimitée.

Article 2 - SIEGE SOCIAL

Le Siège Social est fixé à RANDAN (63310), il pourra, à tout moment, sur décisions des 3/4 des Membres du Comité, être transféré en toute autre adresse en France. Décision ratifiée par l'Assemblée Générale.

TITRE II :

BUTS ET MOYENS D'ACTION

Article 3 - BUT

Le Club est agréé par le Ministère de l'Agriculture pour assurer la direction, en France, de l'élevage du DOGUE ALLEMAND.

Il exerce son activité dans le cadre des Statuts et Règlements de la SOCIETE CENTRALE CANINE qu'il s'engage à respecter et à appliquer.

Son but est d'aider à l'amélioration, à la vulgarisation et à l'utilisation, en France, de la Race du DOGUE ALLEMAND comme chien de garde et d'en encourager l'élevage.

Article 4 - MOYENS D'ACTION

Pour atteindre ces buts, le Club compte, à titre indicatif et non limitatif, employer les moyens suivants :

- a) Publier le standard officiel de la race homologué par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.)
- b) Etablir les critères pour la confirmation de la race.
- c) Former des Juges, choisis parmi les Amateurs et Eleveurs de la race possédant les connaissances et les aptitudes voulues pour juger avec compétence,

leur entrée en stage et par suite, leur qualification.

- d) Désigner chaque année les experts chargés de la confirmation de la race.
- e) Etablir les programmes d'examens pour les Juges -entrant en stage - pour ceux proposés à la qualification et pour les Experts-Confirmateurs.
- f) Organiser les examens techniques pour les candidats juges.
- g) Organiser des Expositions spéciales de la race, soit par lui-même, soit dans le cadre de l'Exposition de Championnat ou d'expositions canines internationales. Patronner et soutenir chaque année quelques expositions canines françaises dont les Juges auront été choisis par le Comité.
- h) Créer des prix Spéciaux à attribuer aux manifestations organisées sous les R-glements de la Société Centrale Canine.
- i) Organiser des concours de sélection de reproducteurs (liches et étalons).
- j) Conseiller les Amateurs pour l'inscription de leurs chiens au Livre des Origines Françaises.
- k) Vérifier éventuellement certains pedigrees qui pourraient paraître suspects.
- l) Favoriser les relations entre les Amateurs de DOGUES ALLEMANDS, les aider et les guider dans l'élevage en leur fournissant, dans la mesure du possible, tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.
- m) Publier un Bulletin périodique traitant les sujets susceptibles de faire connaître et apprécier la race tout en permettant aux Eleveurs de parfaire leurs connaissances.
- n) Mettre en oeuvre tous les moyens de propagande que le Comité croirait utiles pour aider à la vulgarisation de la race.

TITRE III :

MEMBRES - ADMISSIONS - COTISATIONS

Article 5 - MEMBRES :

Le Club se compose, en nombre illimité, de toutes personnes s'intéressant à la race et jouissant de leurs droits civiques. Les étrangers peuvent en faire partie.

Du seul fait de leur adhésion, elles sont réputées accepter, sans réserve, les présents statuts (et le règlement intérieur).

Article 6 - ADMISSIONS :

Les demandes d'adhésion devront être adressées par écrit au Secrétaire Général à l'aide d'un formulaire spécial correctement rempli.

Le Comité se réserve le droit de refuser toute adhésion qu'il croirait ne pas devoir accepter, sans pour autant avoir à fournir d'explications à l'intéressé.

Les demandes d'adhésion doivent être accompagnées du montant de la cotisation correspondant à la catégorie de Membre, choisie, tel que défini à l'Art. 7. En cas de refus d'admission, la cotisation sera remboursée.

Article 7 - COTISATIONS :

Les membres du Club se répartissent en quatre catégories :

- a) - Les Membres d'honneur nommés par le Comité et choisis parmi les personnes ayant rendu au Club des services signalés ou jugés susceptibles de lui être d'une utilité exceptionnelle. Ils ne sont pas tenus de payer une cotisation annuelle, éventuellement, ils peuvent être consultés pour des travaux du Comité, mais ne participent pas aux Elections.
- b) - Les Membres actifs ou souscripteurs qui jouissent de tous les avantages accordés par le Club.
- c) - Les Membres bienfaiteurs (ou fondateurs) qui jouissent des mêmes avantages que les Membres actifs, mais désirant aider pécuniairement le Club, acquittent une cotisation fixée au minimum au double de la cotisation de Membre actif.
- d) - Les Membres à vie qui jouissent des mêmes avantages que les Membres actifs mais versent une cotisation forfaitaire qui les dispensent par la suite du paiement de la cotisation annuelle.

Le taux des cotisations sera fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité.

L'année sociale commence le 1er Janvier.

Les cotisations annuelles doivent être payées au Trésorier.

Elles sont exigibles :

- la première année : au moment de l'admission
- les années suivantes : au plus tard le 1er Février de l'année en cours.

Les cotisations en retard seront, à compter du 15 Mars recouvrées aux frais des retardataires par contre-remboursement postal, après rappel par lettre.

A partir du 1er Octobre, les cotisations recueillies lors d'adhésions nouvelles seront comptées pour l'année suivante.

Les cotisations sont fixées actuellement à 35, 00 F. par an.

TITRE IV :

DEMISSIONS - RADIATIONS - EXCLUSIONS

Article 8 - DEMISSIONS :

Toute démission, pour être valable, doit être adressée au Président, par lettre recommandée avant le 31 Décembre, faute de quoi la cotisation sera exigible pour l'année à venir et la démission ne prendra effet qu'au 1er Janvier de l'année suivante.

Article 9 - RADIATIONS :

Le non paiement de la cotisation annuelle, dans un délai d'un mois, après avertissement recommandé (date de la poste) et envoi d'une formule de

Article 10 - EXCLUSIONS :

L'exclusion du Club peut être prononcée contre tout Membre qui ne respecterait pas les clauses des présents Statuts ou dont les actes, paroles ou écrits seraient contraires à l'honneur, à la bienséance ou aux intérêts du Club.

L'exclusion peut également être prononcée contre tout propriétaire de Dogues Allemands qui, volontairement, ne tiendrait pas compte des recommandations de la Commission Technique du Club et continuerait à produire et céder des sujets dont les défauts héréditaires portent préjudice à l'amélioration de la race.

Les membres du Club s'engagent à user entre eux de courtoisie, à s'entraider pour l'amélioration de la race, et à s'efforcer de faire régner parmi eux la bonne harmonie. Tout manquement à ces prescriptions est un motif d'exclusion.

L'exclusion est prononcée par le Comité qui laisse à l'adhérent la faculté de s'expliquer devant lui.

L'intéressé peut interjeter appel à la Société Centrale Canine, conformément aux prescriptions de son Règlement Intérieur.

TITRE V :

ADMINISTRATION ET DIRECTION DU CLUB

Article 11 - ADMINISTRATION :

Le Club est administré par un Comité composé de 12 membres élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour une durée de six ans, et renouvelable ensuite (par moitié).

Les Membres sortants sont rééligibles.

Les mandats seront renouvelables, selon l'ordre alphabétique, des noms des Membres du Comité élus lors de l'Assemblée Constitutive du Club, ils conserveront par la suite ce même ordre, sans tenir compte du classement alphabétique du nom de leur titulaire du moment.

Tous les Membres du Comité doivent être français, majeurs, jouir de leurs droits civiques et ne pas être considérés comme professionnels de l'élevage, selon la définition de la Société Centrale Canine :

"Sont considérés comme professionnels de l'Elevage : les gardes, les dresseurs professionnels, les personnes achetant habituellement des chiens pour les revendre, les personnes prenant des chiens en pension ou en dressage moyennant rétribution et, d'une façon générale, toutes personnes qui, dans le but de réaliser un gain, exercent une profession ou sont intéressés financièrement dans une entreprise quelconque concernant l'utilisation du chien."

Au cas où un Membre du Comité deviendrait "professionnel de l'Elevage", il devra automatiquement donner sa démission.

A titre exceptionnel, il peut être fait appel à une personnalité étrangère connue pour son honorabilité et ses connaissances techniques. Cette tolérance ne peut excéder deux ressortissants de pays étrangers.

Les fonctions de Membre du Comité sont gratuites et ne peuvent, à quelque titre que ce soit, être appointées ou rétribuées par le Club.

En cas de décès, démission ou exclusion d'un Membre du Comité, le Comité pourvoira provisoirement à son remplacement qui devra être ratifié par l'Assemblée Générale suivante. Les pouvoirs d'un Membre du Comité ainsi désigné prennent fin à la date d'expiration normale du mandat du Membre remplacé, tel que défini ci-dessus.

Les décisions prises par le Comité où siégerait un Membre ainsi coopté, dont la nomination ne serait pas encore ratifiée par l'Assemblée Générale demeurent valables.

En cas de carence manifeste ou d'absence sans excuses jugées valables à plus de trois réunions consécutives du Comité, au cours de l'exercice social, le Comité peut exclure ce Membre du Comité, après lettre recommandée adressée par le Président et à charge d'en rendre compte à l'Assemblée Générale qui statuera définitivement.

Le Comité élira, annuellement, parmi ses Membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- Un Président, trois Vice-présidents, un Secrétaire général, un Trésorier ; ces deux dernières fonctions pourront, soit comporter des Adjoints, soit au contraire, être tenues par la même personne.

Les conjoints ou 2 membres d'une même famille en ligne directe ne peuvent ensemble faire partie du Bureau.

Le Comité est convoqué au moins 10 jours à l'avance par le Président aussi souvent que ce dernier le juge nécessaire, ou sur la demande du quart de ses Membres.

La convocation doit comporter l'ordre du jour de la réunion.

La présence de quatre membres du Comité, au moins, est nécessaire pour assurer la validité des délibérations. Toute décision est prise à la majorité absolue des Membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage.

Le Président peut, pour certaines questions dont le libellé est parfaitement défini à l'ordre du jour, autoriser, en faveur de Membres empêchés, le vote par correspondance. Notification devra en être portée sur l'ordre du jour. La délégation de pouvoirs n'est pas autorisée.

Les procès-verbaux des réunions seront transcrits sur un registre dit "des Délibérations" et signés du Président et du Secrétaire Général.

Après avoir été approuvés par le Comité de la réunion suivante, ils seront ensuite publiés au Bulletin du Club.

Article 12 - DIRECTION :

A - Le Président :

Le Président doit être de nationalité française et jouir de la plénitude de ses droits civiques. Il a tout pouvoir pour assumer, en accord avec le Comité, la direction du Club. Il représente celui-ci, conformément à la loi de 1901, dans tous les actes civils et judiciaires, préside toutes ses réunions et en est le représentant dans les manifestations officielles. En cas d'absence ou d'empêchement, il est représenté par l'un des vice-présidents. Il est seul responsable vis à vis de la Société Centrale Canine.

B - Le Secrétaire général :

Le Secrétaire général est chargé, sous la responsabilité du Président, de la correspondance et d'une façon générale, de tout le travail administratif nécessaire au bon fonctionnement du Club. Il est, en principe, chargé de l'organisation matérielle des Expositions Spéciales. Il assure la correction et la mise en page du Bulletin et de toutes les publications éditées par le Club. Il rédige les procès-verbaux des séances de Comité ou Assemblées sur le registre des Délibérations dont il est détenteur.

Le Secrétaire général adjoint seconde le Secrétaire Général dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

C - Le Trésorier :

Le Trésorier perçoit les cotisations annuelles au moyen de cartes d'adhérent qu'il adresse aux Membres, encaisse toutes les recettes, paie les dépenses après qu'elles aient été ordonnancées par le Président. Les recettes doivent être versées aux comptes postaux ou bancaires ouverts au nom du Club et pour lesquels il a délégation de signature. Il doit tenir un livre comptable et établir un compte d'exploitation annuel. Ses écritures devront être présentées à toutes demandes du Comité et ses comptes, après vérification par un Commissaire aux Comptes et approbation du Comité, être soumis à l'Assemblée Générale.

Les Bilans et comptes d'exploitation seront publiés au Bulletin du Club.

Tout placement de fonds devra être soumis à l'approbation du comité.

Le Trésorier est responsable de sa gestion et des fonds qui lui sont confiés.

Il tient le livre répertoire des Membres du Club.

Tous les livres de Caisse, pièces comptables, livre répertoire des Membres font partie des archives du Club et en cas de décès ou démission du Trésorier, ces pièces comptables devront être déposées au siège social du Club.

Le Trésorier Adjoint, seconde le Trésorier dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

Les dépenses de fonctionnement du secrétariat et de la trésorerie sont assumées par le Club. Elles peuvent nécessiter la rémunération d'un personnel auxiliaire, recruté en dehors des Membres du Comité.

TITRE VI :

ASSEMBLEES GENERALES

TENUE - CONVOCATIONS - ORDRE du JOUR - VOTE

Article 13 - TENUE

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours et inscrits depuis six mois au moins avant la date de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, mais peut, dans des cas exceptionnels, soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande écrite du quart des Membres du Club à jour de leur cotisation, être convoquée à tout moment.

L'Assemblée Générale annuelle se tient, en principe, à RANDAN (ou dans toute autre ville de France désignée à l'avance par le Comité à l'occasion d'une manifestation importante du Club).

Article 14 - CONVOCATIONS

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par voie de Bulletin ou par lettre ordinaire et adressées par le Secrétaire général au moins quinze jours avant la date prévue de l'Assemblée Générale à tous les Membres à jour de leur cotisation. Elles doivent indiquer l'ordre du jour.

Article 15 - ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est réglé par le Comité.

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Comité sur la situation financière et morale du Club, approuve les comptes de l'exercice clos, donne au trésorier quitus de sa gestion et délibère souverainement sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des Membres du Comité ou à la ratification des désignations faites à titre provisoire par le Comité au cours de l'exercice écoulé.

Article 16 - VOTES :

Le vote par procuration n'est pas admis.

Le vote par correspondance n'est autorisé que pour les élections des Membres du Comité.

Les bulletins de vote et enveloppes réglementaires seront adressés à chaque membre à jour de sa cotisation, en principe, en même temps que l'avis de convocation et au plus tard huit jours avant la date des élections, afin de permettre l'exercice du droit de vote par correspondance.

Les votes par correspondance devront être envoyés par poste, dans les enveloppes réglementaires à l'adresse du Club et fournies par celui-ci pour être reçus au siège social du Club au plus tard 24 heures avant la date de la tenue de l'assemblée générale. L'enveloppe d'expédition devra obligatoirement porter, en mention extérieure, le nom du votant au fin d'émargement sur la liste électorale et contenir une enveloppe blanche exempte de tous noms ou signes distinctifs renfermant le bulletin de vote.

Un Bureau de vote comprenant 2 ou 4 scrutateurs désignés par l'Assemblée générale sera constitué en début de séance et fonctionnera sous la responsabilité d'un membre du Comité, non candidat à cette élection. Il procédera à la vérification et à l'émargement des enveloppes reçues, puis au dépouillement des bulletins.

Une liste d'émargement sera adressée, avant chaque Assemblée Générale. Elle comprendra les noms des Membres à jour de leur cotisation, tel que défini aux articles 7 et 13.

Les Membres présents à l'Assemblée Générale, n'ayant pas voté par correspondance, pourront, après émargement sur la liste électorale, voter en début d'Assemblée générale.

Une urne sera déposée à cet effet.

Seront déclarés nuls les bulletins contenus dans des enveloppes

Les décisions des Assemblées générales ordinaires sont prises à la majorité simple. Celles des Assemblées Générales extraordinaires, à la majorité des trois-quarts des suffrages exprimés.

Les communications, observations, propositions quelconques que les sociétaires désireraient soumettre à l'Assemblée Générale, devront être adressées au Président, huit jours avant la date fixée pour cette réunion.

Les procès-verbaux des Assemblées seront approuvés par le Comité avant d'être transcrits sur le registre des Délibérations et publiés dans le Bulletin du Club. Ils seront soumis à la ratification de l'Assemblée Générale suivante.

TITRE VII :

MODIFICATION DES STATUTS

Article 17 :

Les présents statuts ne pourront être modifiés que sur proposition du Comité, en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire, après en avoir référé à la Société Centrale Canine. En vertu de l'affiliation du Club à la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE, celle-ci est en droit de demander la modification des statuts en fonction de changements dans les dispositions de ses propres statuts ou de son règlement intérieur.

Article 18 :

Les propositions de modifications des Statuts devront être adressées à tous les sociétaires à jour de leur cotisation en même temps que l'avis de convocation (article 14) et les bulletins de vote.

Le vote par correspondance est admis selon les principes définis à l'article 16.

TITRE VIII :

DISSOLUTION

Article 19 :

La dissolution du Club ne peut être prononcée que par une Assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, sur la demande des trois quarts des adhérents à jour de leur cotisation, selon les conditions prévues par les articles 18 et 19 des Statuts de la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE.

Cette Assemblée sera convoquée comme indiqué à l'article 14.

TITRE IX :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 20 -

Toute discussion politique ou religieuse, ainsi que les jeux de hasard sont interdits dans les réunions du Club ou du Comité.

Le Club s'interdit formellement d'acheter, d'élever ou de vendre des chiens pour son propre compte ou encore faire acte, même occasionnellement d'intermédiaire moyennant taxe ou courtage à l'occasion de transactions entre amateurs ou professionnels. Le Club peut seulement communiquer à ses membres les offres ou les demandes qui lui sont adressées et accepter pour son Bulletin les insertions payantes ou non qui lui sont demandées.

Tous les cas non prévus aux présents Statuts seront tranchés par le Comité suivant le sens le plus conforme à l'esprit des règlements et traditions de la Société Centrale Canine.

Article 21 :

Les présents Statuts approuvés par l'Assemblée Générale du 21 Octobre 1973 entrent immédiatement en vigueur (annulent et remplacent les précédents).

TITRE X :

Article 22 : DELEGUES

Le Club se réserve le droit de s'adjoindre des délégués régionaux choisis parmi ses membres - "non professionnels de l'élevage" - et chargés du soin de le représenter, chacun dans un secteur déterminé et dans des régions ou les membres du Club sont assez nombreux pour créer des Sections.

Ces sections ne pourront avoir de personnalité propre ni s'octroyer des statuts particuliers. Leur fonctionnement fera l'objet d'accords particuliers avec le Club qui pourront prévoir, dans certains cas, une quelconque autonomie administrative, et les sections ne pourront en aucune manière communiquer directement avec la SOCIETE CENTRALE CANINE qui ne reconnaîtra officiellement que le Club lui-même.

Article 23 : COMMISSIONS

Le Comité pourra nommer, en cas de besoin, des Commissions spéciales chargées, soit d'une délégation, soit de procéder à l'étude de questions dont il les aura saisies.

Ces Commissions seront composées de membres du Comité et présidées par l'un d'eux, mais pourront s'adjoindre d'autres membres du Club. Elles élisent chaque année leur Bureau, composé d'un Président obligatoirement choisi parmi les membres du Comité et d'un Secrétaire.

REUNION AMICALE du O.C.F. de l'ILE DE FRANCE

Malgré le temps peu prometteur, le dimanche matin 25 Mars tous nos invités étaient présents et nous avons même eu la surprise d'accueillir des amis inattendus.

Nous remercions madame MERAT d'avoir bien voulu honorer de sa présence notre modeste réunion. Nous remercions également Monsieur BUON et Monsieur VOILET pour leur aimable participation. Après un repas fort animé au restaurant "Le Grand Cerf" nous avons fait prendre l'air à nos dogues.

Monsieur BUON fut littéralement assailli par les propriétaires désireux de faire confirmer leur chien ; heureusement que Monsieur VOILET s'était muni de son appareil à tatouer car quelques chiens n'étaient pas tatoués.

Il y eut de nombreux contacts entre tous les propriétaires ou amis des dogues et même des échanges d'adresses ...

Nous à remercier Monsieur MUGAS, adhérent du D.C.F. et homme d'attaque au Club de défense de NOISY LE SEC pour la séance d'attaque défense avec des dogues. Merci également aux dirigeants du Club de NOISY qui ont permis cette démonstration.

De nombreux adhérents nous ont envoyé des photos, souvenirs de cette journée ; nous espérons que tous les amis adhérents auront plaisir à se revoir dans un album , lors d'une prochaine rencontre.

Amicalement,

Ch. et D. MAUDRICH

Lettre ouverte de
Gilbert LEVRON
Délégué Ouest

au DOGGEN CLUB de FRANCE

AVRILLE, le 8 Juillet 1973

Chère Présidente,

Comme je vous l'avais fait savoir c'est à RENNES, au Restaurant "Le Coq Gadby" qu'a eu lieu la réunion du Doggen Club Région Ouest, une ombre à cette réunion, votre absence. Une trentaine de personnes étaient présentes et je tiens à les remercier très vivement, cela encourage pour l'année prochaine. Quelques personnes avaient la gentillesse de s'excuser de ne pouvoir être présents ; par contre un grand nombre n'a pas répondu et pourtant une réponse même négative permet une meilleure organisation. Cette journée s'est très bien passée et inutile de vous dire combien il fut question de dogue. Nous étions gâtés puisqu'une dizaine de chiens étaient présents et des chiens extrêmement bien dressés. La journée étant très chaude le restaurant avait autorisé tous les chiens à rentrer avec leurs maîtres dans la Salle à manger. Le déjeuner s'est déroulé sans incident et s'est terminé très tard, quelques chiens étaient à confirmer et nous en avons profité pour décerner une coupe au meilleur dogue présent : le vote fait, j'ai le plaisir de vous faire savoir que c'est Socky de la Templesie à Mr. MENANTEAU de Blois, chien souvent admiré en exposition, qui remporta la coupe, sans pour cela diminuer la qualité des autres car nous étions gâtés.

Je souhaite retrouver tous ces amis et leur compagnon l'année prochaine

et j'espère que beaucoup d'autres s'y joindront, entre temps nous aurons d'ailleurs la joie de nous retrouver à la Spéciale du Club, au mois d'Octobre, c'est pourquoi je dis à tous "à bientôt" à RANDAN.

LEVRON, délégué Ouest.

REUNION du D.C.F. de l'EST

Le 1er Avril 1973 s'est tenue la réunion des Membres de l'Est réunissant 70 personnes par une journée assez fraîche. Encore une fois nous devons remercier Monsieur et Madame GANDIT ainsi que Monsieur et Madame ANTOINE pour leur aimable concours. Nous avons également la présence de Monsieur et Madame PIA, tous deux docteurs vétérinaires nouvellement arrivés à NANCY, qui s'intéressent vivement au Digue Allemand et à ses problèmes ; à cette occasion, ils ont pu guider et conseiller les nouveaux propriétaires de jeunes chiots qui le souhaitaient.

Repas bien sympathique et amical, copieusement arrosé de Champagne ...

EXPOSITION de TOULOUSE du 14 Juillet 73

Juge : Mme BOSSI, Suisse.

Mâles Fauves - C.O.M.

VASKO de l'AYGUES RIVER à Mr. Yves SICARD. (Fauve)	CACIB
VOSTOK de l'AYGUES RIVER à Mme FANTON (Bringé)	2ème EXC.

Femelles fauves et bringées - C.O.F.

VIBECCA de l'AYGUES RIVER à Mme FANTON	CACIB
VIVIAN de l'AYGUES RIVER à Mme CARLINI	EXC. 2
ULLA à Mme RYBACKI	T.B. 3
VERONIK de l'AYGUES RIVER à Mme CARLINI	T.B. 4

Classe Jeunes

VALSE DE LA TEMPLERIE	T.B. 1
-----------------------	--------

Mâles Noirs et Arlequins - C.O.M.

TROLL de MOURRE FRAIS à Mr. CEZAR	CACIB
VICOMTE du MONT des DEUX DIABLES à Mme CARLINI	EXC. 3
URANUS de MOURRE FRAIS à Mme BERANGER	R. CACIB

Classe Jeunes

VAINQUEUR du MONT des DEUX DIABLES à Mme CARLINI	T.B. 1
--	--------

Femelles Noires et Arlequines - C.O.F.

SYRENE de SAUTE LIEVRE à Mme GUYOMAR	CACIB
(devient Championne Internationale)	
GERVASANE V.D. HELLE	R. CACIB
Ch. Int. TAMARA de MOURRE FRAIS	Absente
VALRAS du MONT des DEUX DIABLES à Mme CARLINI	T.B. 3

Femelles bleues - C.O.F.

UBAYE DU DOMAINE de la FERTE à Mme FANTON	CACIB
Ch. AGA VOM NIBELINGENHORT à Mme CARLINI	R. CACIB

Notre membre Monsieur FRYSON René, 31 bis, rue Lavoisier
35000 RENNES

a bien voulu nous transmettre les poids et taille de son Dogue tout au long
de sa croissance. Qui d'autre nous enverra un autre tableau comparatif ?

"Madame,

"Comme je vous l'avais promis lors de mon passage, je vous donne
ci-dessous les relevés que j'ai effectués concernant la croissance de
VICKING de la TEMPLERIE.

	Poids	Taille
à 2 mois 1/2	16 K	0 m 43
à 3 mois	17 K	0 m 47
à 3 mois 1 semaine	19 K	0 m 49
à 3 mois 1/2	21 K	0 m 50
à 3 mois 3 semaines	23 K	0 m 54
à 3 mois 24 jours	25 K	0 m 56
à 4 mois	27 K	0 m 57
à 4 mois 1 semaine	29 K	0 m 58
à 4 mois 1/2	30 K	0 m 60
à 4 mois 3 semaines	31 K 500	0 m 62
à 5 mois	35 K	0 m 65
à 7 mois	54 K	0 m 75
à 14 mois		0 m 86

EXPOSITION d'EVIAN des 25 et 26 Août 1973

C.A.C. - - C.A.C.I.B.

Juge : Mr. Marcel BAUX

Belle exposition avec un temps magnifique des exposants sportifs
et la présence de notre dévouée Présidente, Madame MERAT - voilà de quoi
satisfaire un juge. Je tiens aussi à remercier Mr. NICOLAS, secrétaire
parfait et élève juge.

Voici les notes des divers chiens :

TABLEAU D'HONNEUR

Meilleur Mâle : VIN D'ANJOU des TERRES de la RAIRIE

Meilleure femelle : VAHNIE de la TEMPLERIE

Plus belle bête : URANUS de MOURRE FRAIS

FAUVES et BRINGES - Classe Ouverte - Mâles

ULI VOM HUHNERHOF (Astor Vom Ebbehang x Cita Von Bad Rappenau)

Beau masque. Assez bon parallélisme. Présente un peu de crâne. Bon stop. Oreilles bien coupées, bien portées. Babines au carré. Dentition complète et correcte. Encolure sèche en col de cygne. Belle ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée, bien descendue. Bons aplombs. Ongles noirs. Mais il a été impossible de le voir marcher.

3ème EXC.

VASKO DE L'AYGUES RIVER (Bjorn Von Orion x Taiga de l'Aygués River)
à Mr. SICARD - Carcassonne.

Mâle fauve doré de 18 mois. Bonne pigmentation. Taille moyenne. Yeux très foncés. Beau masque noir. Oreilles bien coupées et bien portées. Chanfrein large et belles babines au carré mais le stop n'est pas assez creuse. Pas de joues. Bon crâne. Encolure un peu droite. Denture complète et correcte. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Bons aplombs devant et derrière. Ongles noirs.

Au pas et au galop, serre un peu les jarrets.

2ème EXC.

BODO VON STOLENHAHN (Zar V. Vimer Muniter x Yvette v. Furst Bismark)
à Mr. Yves CRAUSAZ - Gex.

Grand mâle bringé doré de 3 ans. Tête assez belle. Manque un peu de stop. et de babine. Yeux assez foncés. Crâne étroit ; pas de joues. Oreilles longues, bien coupées, bien portées. Denture juste et complète. Encolure droite et un peu épaisse. Poitrine assez large, assez cerclée, assez descendue. Bonne ligne de dos. Bons aplombs devant et derrière. Démarche aérienne sur 4 pieds de chat. Ongles clairs.

Bon dressage de ring.

4ème EXC.

HENK VON BAD RAPPENAU (Cyrus Von Saarland x Assa Von Bad Rappenu)
à Mr. Jean LENOIR - Drancy

Mâle fauve de 2 ans de taille moyenne. Belle Couleur dorée. Bon chanfrein large. Yeux assez foncés. Beau masque bien noir. Présente un peu de crâne et de joues. Oreilles bien coupées, bien portées. Denture complète et correcte mais un peu jaune. Assez bonne ligne de dos. Le fouet est porté en dedans. Poitrine assez cerclée que je voudrais plus descendue. Ongles foncés, pieds de lièvre. Bons aplombs devant et derrière. En mouvement, serre les jarrets. Se présente très peureux, marche difficilement ... à cause du caractère.

T. B.

VARO VON ARLEKIN (Visco Von Arlekin x Gazelle Von Haardburg)
à M. François HERLIN - 64480 Le Portel

Fauve de 18 mois. Bonne couleur. Taille moyenne. Assez bonne tête qui manque de parallélisme. Crâne bombé. Yeux assez foncés. Chanfrein un peu long par rapport au crâne. Je souhaiterais les babines plus au carré. Le stop n'est pas assez creusé. Oreilles bien coupées, bien portées. Denture complète et correcte. Encolure droite et épaisse. Dos un peu ensellé. Poitrine large bien cerclée et bien descendue. Bons aplombs devant et derrière. Assez bonne démarche au pas et au galop.

T. B.

VIN D'ANJOU des TERRES de la RAIRIE (Barbian Von Aquis Gran x Ch. Sigleine d'Eper-
à Mr. MENINI - 15100 Soubigergues de St Georges par St Flour. sen

Fauve de 16 mois de taille moyenne. Bonne tête un peu lourde. Chanfrein large mais un peu court. Stop assez creusé. Yeux foncés. Crâne un peu bombé. Oreilles bien coupées et bien portées. Bonnes babines, bien au carré. Denture complète et correcte. Encolure épaisse avec fanon. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Bons aplombs devant et derrière. Ongles noirs. Au pas, un peu raide de l'arrière ; au trot, démarche

ARE VOM RICHINGER SCHLOSS (Ch. Bgs Ch. 68 Orlow v.o. Stadt.Hamburg x Diana
à M. Pierre DAVID - Jais - 77 Lagny v. Drei Fichten)

Bringé doré de 23 mois. Très bonne couleur. Assez bonne tête. Beau masque. Je souhaiterais le crâne un peu plus étroit. Bon chanfrein large. Babines bien au carré. Yeux très foncés. Oreilles longues, bien coupées et bien portées. Bon parallélisme mais le stop n'est pas assez creusé. Denture complète et correcte. Encolure droite. Un peu de fanon. Dos un peu ensellé. Poitrine assez large, assez cerclée, assez descendue. Bons aplombs, devant et derrière. Ongles noirs. Fouet porté en dedans. Chien peureux qu'on du porter dans le ring. Impossible de le faire marcher.

T.B.

VOX de l'AYGUES RIVER (Bjorn Von Riom x Romy del Leone Stellato)
à Mr. SAMUEL - 07400 Le Teil.

Grand mâle bringé de 17 mois. Belle tête, un peu lourde. Bonnes babines, bien au carré. Yeux foncés un peu trop ouverts. Assez bon crâne à la limite. Bon masque. Oreilles bien coupées, bien portées. Denture juste mais complète. Dressage de ring à revoir car il a été très difficile de voir les dents. Encolure courte, mais belle, assez galbée. Un peu de fanon. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée, bien descendue. Panard à l'avant. Présente des hygromas sous les coudes. A l'arrière, jarrets un peu droits et serrés. Au pas et au trot, jette les antérieurs vers l'extérieur, jarrets droits. Démarche lourde.

T.B.

CLASSE JEUNES

VIENS DU DOMAINE DE LA FERTE (Uschriff du Domaine de la Ferté x Quartouche du
à Mr. SERMENT - 42 St Etienne. Domaine de la Ferté)

Fauve 13 mois de taille moyenne. Couleur lavée. Masque bien noir. Yeux très foncés. Très bonne tête. Babines bien au carré. Stop bien creusé. Chanfrein large. Ne présente ni crâne, ni joue. Oreilles très longues, bien coupées et bien portées. Belle encolure en col de cygne. Denture complète et correcte. Dos un peu ensellé. Chien présenté un peu maigre. Poitrine pas assez large. (Côte plate). Pas assez descendue. Bons aplombs devant et derrière. Ongles noirs. Démarche aérienne sur 4 pieds de chat. Excellent dressage de ring.

T.B. 1er

NOIRS et ARLEQUINS

CLASSE OUVERTE MALES

BILL V. GALGENHOLZ (Boris v. Rheinfelden x Dina v. Vzerol)
à M. Marcel GIROUD - 2720 Tramelan - Suisse.

Noir. 2 ans 1/2 de taille moyenne. 4 bouts de pattes blancs et cravate blanche. Yeux très foncés. Crâne un peu large. Denture complète et correcte. Je souhaiterais le stop plus creusé. Babines assez au carré. Oreilles portées couchées. Présentation à revoir. Encolure droite mais sèche. Présentation à revoir. Encolure droite mais sèche. Assez bonne ligne de dos. Poitrine large bien cerclée, bien descendue. Bons

aplombs devant et derrière. Fouet porté gai. Excellente démarche au pas et au trot.

EXC. 3ème

TROLL de MOURRE FRAIS (Quérido de Mourre Frais x Rozel de Mourre Frais)
à Madame CESAR - 31400 TOULOUSE

Arlequin de 3 ans. Excellente couleur. Très bonne tête. Nez noir. Yeux foncés. Assez bon crâne. Stop bien creusé. Chanfrein large. Belles babines, bien au carré. Denture complète et correcte. Encolure en col de cygne. Bonne ligne de dos. Poitrine très large, très cerclée et très descendue. Bons aplombs devant et derrière. Fouet porté gai. Bon au pas. Légère raideur à l'arrière au trot. Bon dressage de ring.

EXC. 2ème R. CAC - CACIB

TRISTAN de TABERT (Rock de Valmairan x Régatte de la Vallée du Lay)
à Mme DECOTTIGNIES à VITRY.

Grand arlequin de 3 ans 1/2. Assez bon fond de robe. Un coup de gris à l'épaule gauche. Crâne un peu large. Stop pas assez creusé. Je souhaiterais plus de babines. Yeux assez foncés. Manque P 1 à gauche, en bas ; denture correcte par ailleurs. Oreilles bien coupées et bien portées. Belle encolure en col de cygne. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Bonne ligne de dos. Bons aplombs à l'avant. Serre un peu à l'arrière. Au pas, bombe un peu le dos et avale la croupe. Serré au galop.

T.B.

ULHAN du PAS du DIABLE (Salaun Denz Kreiz an Douar x Senta de Mourre Frais)
à Madame SOLET - 06 - ANTIBES

Grand arlequin de 22 mois. Belle couleur. Tête assez ordinaire manquant de stop. Yeux très foncés. Je souhaiterais plus de babines. Denture complète et correcte. Chien présenté un peu gras. Bonne ligne de dos. Encolure droite, lourde et pas assez galbée. Poitrine cerclée, bien descendue mais pas assez large. Bons aplombs devant et derrière. Fouet porté gai. Bonne démarche au pas et au trot.

T.B.

URANUS de MOURRE FRAIS (Alario Von Hause Geco x Rosel de Mourre Frais)
à Mme BERENGER - 13400 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Très grand arlequin de 2 ans. Assez bonne couleur. Yeux assez foncés. Très bonne tête. Stop bien creusé. Chanfrein large. Crâne étroit, sans joue. Tête de modèle. Oreilles longues, bien coupées, bien portées. Denture juste, complète. Belle encolure en col de cygne. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Excellente ligne de dos pour un chien aussi grand. Bon fouet. Chien bien inscrit au carré. Bons aplombs devant et derrière. Excellent en mouvements. Magnifique type de mâle arlequin avec de la taille et de la noblesse. Excellent dressage de ring.

EXC. 1er - CAC. CACIB

BLEUS - CLASSE OUVERTE MALES

URBAIN DU DOMAINE DE CEZILLES (Viktor Von Schloss St Antonio x Wodka Von Schloss)
à Mme MOLIN-FORRER -67000 Stransbourg. St Antonio

2 ans. Pas très grand mais très élégant. Tête légère manquant de stop. Bon parallélisme. Yeux foncés. Assez bonnes babines. Assez bon crâne. Le tout est très léger (Tête de femelle). Oreilles bien coupées, bien portées. Manque P 1 en bas et à gauche. Denture complète par ailleurs. Encolure droite mais belle et sèche. Dos un peu ensellé. Poitrine assez cerclée, assez descendue mais pas assez large. Bons aplombs devant mais jarrets un peu droits. Excellente démarche au pas et au trot.

CLAUDE VON BURKARTSHOF (Apoll V. Jagdbann x Hally V. Cent Soucis)
à Mr. Hugo SCHNEIDER - 8604 Volkertswil - Ch.)

18 mois. Taille moyenne. Bonne couleur. Bonne tête. Oreilles très longues, et très bien portées. Yeux foncés. Crâne étroit. Chanfrein large. Bonnes babines, bien au carré. Denture complète et correcte. Belle encolure en col de cygne. Bonnes lignes de dos. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Panard à l'avant. Jarrets un peu droits à l'arrière. Croûpe avalée. Excellent en mouvements.

EXC. 2ème

U'MEISSEN des ALANS de la HUBOISE (Sunny Boy du Domaine de la Fertz x Sara de la Huboise)
à Mr. IACOPONELLI - 95620 - PARMAIN

27 mois. Taille moyenne. Bonne couleur. Présente un peu de gras. Yeux assez foncés. Assez bonne tête. Stop assez creusé. Oreilles bien coupées et bien portées. Denture complète et correcte. Encolure droite mais sèche. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Panard à l'avant. Jarrets un peu serrés à l'arrière. Présente du ventre. Au pas et au trot se présente panard.

EXC. 1er

CLASSE JEUNES MALES

BALSCO DE TAPENDIOLA (Sigmund x Guiria de la Tremblerie)

13 mois. Grande taille. Bonne couleur. Très bonne tête. Yeux assez foncés. Chanfrein large. Stop bien creusé. Bon parallélisme. Pas de joue. Oreilles bien coupées et bien portées. Manque les 2 P 4. Denture correcte par ailleurs. Encolure droite mais sèche. Bonne ligne de dos. Poitrine bien descendue mais pas assez large. Bonne croûpe. Bons aplombs devant et derrière. Excellent en mouvements.

B.

CLASSE OUVERTE FEMELLES

FAUVES et BRINGÉES

UGOLINE DES ALANS DE LA HUBOISE (Quando de la Templierie x Polly du Domaine de la Ferté)
à Mr. de MENGIN - 75017 PARIS

2 ans. Taille moyenne. Bringé clair. Yeux un peu clairs. Très bonne tête par ailleurs. Chanfrein large. Crâne étroit. Sans joues. Bonnes babines bien au carré. Stop bien creusé. Bonne ligne de dos. Bons aplombs devant et derrière. Angles noirs. Poitrine large bien cerclée, bien descendue. Fouet en dedans. Excellente en mouvements.

EXC. 2ème - R.CAC - R.CACIB

UTAH de l'AYGUES RIVER (Bjorn v. Orion x Orion x Ch. Int. Fara v. Belperschloss)
à Mmz FANTON - 84340 - MALAUCENE

Bringée dorée de 2 ans 1/2. Taille moyenne. Très bonne couleur. Très pigmentée. Bonne tête. Yeux assez foncés. Le masque ne monte pas assez. Je souhaiterais plus de babines. Le chanfrein un peu plus large et le stop un peu plus creusé. Denture complète et correcte. Oreilles bien coupées et bien portées. Belle encolure en col de cygne. Bonne ligne de dos. Présente des signes d'ancienne lactation. Bonne croûpe bien pleine. Poitrine très cerclée. Très large et bien descendue. Ongles clairs. Bons aplombs devant et derrière. Excellente en mouvements.

EXC.

VIBECA de l'AYGUES RIVER (Bjorn v. Orion x Taiga de l'Aygues River)
à Mme FANTON - 84340 MALAUCENE

Fauve de 18 mois. Très bonne couleur. Yeux très foncés. Bonne tête. Je souhaiterais le stop un peu plus creusé. Bonnes babines bien au carré. Chanfrein large. Denture juste et complète. Belle encolure longue en col de cygne, bien cerclée, bien descendue. Ongles noirs. Bons aplombs devant et derrière. Au pas et au trot serre un peu à l'arrière et avale sa croûpe.

EXC. 4ème

AISCHA CH. PEARL'S (Fritz Frantz v. Tannheim x Gaisha v. Tannheim)
à Mr. SAULNIER - 1213 PETIT LANCY - GENEVE

Fauve dorée de 2 ans 1/2. Très bonne couleur. Très bonne tête. Oreilles très longues, très bien portées. Bon parallélisme. Stop bien creusé. Bonnes babines bien au carré. Yeux très foncés. Chanfrein large. Denture complète et correcte. Belle encolure longue et sèche que je souhaiterais plus galbée. Dos un peu ensellé. Epaule bien placée. Poitrine large, bien cerclée bien descendue. Ongles foncés. Bons aplombs devant et derrière. Au pas et au trot, décolle un peu les épaules.

EXC. 3ème

KARIN V. TANNHEIM (Glen v. Furst Bismarck x Eike v. Tannheim)
à Mr. Yves CRAUSAZ - 01170 FGEX.

Fauve clair. 2 ans 1/2. Joli masque. Présente blessures récentes (coups de dents). Très bonne tête. Crâne étroit, je souhaiterais le stop plus creusé. Yeux très foncés. Chanfrein large. Oreilles bien coupées et bien portées. Denture complète et correcte. Belle encolure en col de cygne. Bonne ligne de dos. Présente des signes de lactation récente. Poitrine large, bien cerclée, bien descendue. Epaule bien placée. Denture complète et correcte. Au pas et au trot, décolle un peu les épaules. Excellent dressage de ring. Très bonne présentation. Chienne qui présente les signes d'une maternité récente et n'est en ce moment au mieux de sa forme.

BEECHFIELDS MAYBLOSSOM (Bacharach op Beechfields x Beechfields my Fair)
à Mr. Michel COSTETATOS - GENEVE

Fauve de 15 mois. Bonne pigmentation. Très légère manchette blanche et très large médaillon blanc. La tête manque de type, très légère mais présente des joues. Yeux très foncés. Masque noir. Stop insuffisant. Manque aussi de babines. Denture complète et correcte. Encolure sèche mais droite. Bonne ligne de dos. Poitrine étroite, assez cerclée, assez descendue. Bons aplombs devant et derrière. Excellente en mouvements.

B.

CLASSE JEUNES FEMELLES

VANESSA DE SOL VIEL (Toby de Mourre Frais x Sophie de Plaine Lune)
à Mr. Eric GAIRIN - ANNECY

Bringée or de 1 an. Bonne pigmentation. Belle tête à qui je voudrais cependant un chanfrein plus large. Babines bien au carré. Yeux foncés. Belle encolure en col de cygne. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée, bien descendue. Panarde à l'avant. Ongles clairs. Bons aplombs à l'arrière. En mouvements, décolle un peu les épaules. Bonne démarche par ailleurs. Excellent dressage de ring.

T. B. 2ème

VANIA DU GUI DE LA MICHARDIERE (Templier de la Teplerie x Qualis de Tapendiola)
à Mme MICHARD - 07380 LAKEVADE D'AROECHÉ

Fauve de 13 mois de taille moyenne. Très bonne couleur. Très bonne tête. Yeux assez foncés. Babines très au carré. Chanfrein large. Crâne étroit.

et correcte. Encolure très longue, bien galbée. Bonne ligne de dos. Bonne épaule. Poitrine assez large, assez cerclée, assez descendue. Bons aplombs devant et derrière. Chienne pas assez soudée. Très bonne présentation. Au pas, présente raideur articulaire. Excellente au trot.

T. B. 1ère

CLASSE OUVERTE FEMELLES

NOIRES & ARLEQUINES

THAIS DE CHANTOSSEL (Quendal de Valmairan x Pilar de Chantossel)

à Mmr LEROY - 69008, LYON

Arlequine de 3 ans de taille moyenne. Belle robe à grandes tâches. Fond très pur. La tête présente un peu de crâne. Je souhaiterais plus de stop et plus de babines. Yeux très foncés. Nez noir. Denture complète et correcte. Encolure droite mais sèche. Poitrine très large, très cerclée et très descendue. Bonne ligne de dos. Chienne présentée un peu grasse. Excellente en mouvements.

T.B.

TANY D'ERICEIRA (Quéran d'Ericeira x Maty de la Templerie)

à MM. BRANDT 74100 BAS MONTAUX - ANNEMASSE

Arlequine de 3 ans. Très bonne couleur. Un peu de gris sur la tête. Yeux clairs. Bonne tête. Stop bien creusé. Chanfrein large. Nez noir. Babines bien au carré. Denture complète et correcte. Très belle encolure en col de cygne. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée, bien descendue. Croûpe avalée. Bons aplombs à l'avant. Jarrets serrés à l'arrière. En mouvements, serre à l'arrière.

EXC. 2ème - R.CAC. - R.CACIB

USSANNE de la FORET de KAYSERBERG (Ch. Puk de la Templerie x Quaty de la Forêt

à Mr. KUHN - 67500 HAGUENAU

de Kaysersberg)

Noire de 2 ans. Taille moyenne. Bonne couleur. Yeux un peu clairs. Manque un peu de stop. Je souhaiterais plus de babines. Denture complète et correcte. Encolure longue mais pas assez galbée. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée, et bien descendue. Bons aplombs devant et derrière. Excellente en mouvements.

EXC. 3ème

FIONA VON DER WALDESLUST (Remus v. Frintoper Adier x Fiona v. Frintoper Adier)

à Mr. Bernard MASSON

Arlequine de 27 mois. Petite taille. Excellente couleur. Yeux assez foncés. Bonne tête. Stop bien creusé. Bonnes babines au carré. Nez presque noir. Denture complète et correcte. Encolure longue et sèche, bien galbée. Bonne ligne de dos. Bons aplombs devant et derrière. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Bonne démarche mais serre un peu les jarrets.

EXC. 1ère - CACIB

ULLA DE FORCA REAL (Cord v. Blauen - Landchen x Romy de Valmairan)

à Mr. Bernard MASSON

Arlequine de 26 mois. Taille moyenne. Très belle robe. Très élégante. Tête un peu légère. Je voudrais plus de stop et plus de babine. Chanfrein large. Yeux assez foncés. Denture complète et correcte. Encolure très longue, bien galbée. Poitrine pas assez large, pas assez cerclée, pas assez descendue. Mauvais dressage de ring. Bons aplombs devant et derrière. Au pas et au trot, bonne en mouvements.

EXC. 4ème

FEMELLES NOIRES & ARLEQUINES

CLASSE JEUNES

QUADINA DU MAINE (Brutus v. Andreashof x Senta v. limpach)

à Mr. Paul GILBERT - 74200 THONON

12 mois. Arlequine de petite taille. Robe assez pure mais quelques tavelures et taches grises. Tête au crâne un peu large. Manque de stop. Nez noir. Yeux assez foncés. Assez bonnes babines. Oreilles bien coupées, bien portées. Belle encolure mais droite. Assez bonnes lignes de dos (un peu ensellée). Poitrine pas assez large, pas assez cerclée, pas assez descendue. Légèrement panarce à l'avant. Bons aplombs à l'arrière. Denture complète et correcte. Chienne de petite taille, de petit modèle, pas terminée.

B.

VODKA DE LA CABRE D'OR (Tamoure de Mourre Frais x Rikita de Py Bernard)

à Mr. VACHEER - 13014 MARSEILLE

Noire, de taille moyenne. Bonne couleur. 4 bouts de pattes blanches et un médaillon blanc. Assez bonne tête. Chanfrein large. Stop bien creusé. Yeux un peu clairs. Voudrais plus de babines. Denture complète et correcte. Encolure courte mais belle. Oreilles bien coupées, bien portées. Dos légèrement carpé. Poitrine large, bien cerclée, bien descendue. Bons aplombs devant et derrière. Démarche aérienne sur 4 pieds de chat. Petit modèle de chienne qui s'améliore de jour en jour.

T. B. 1ère

FEMELLES BLEUES

CLASSE OUVERTE

UBAYE DU DOMAINE DE LA FERTE (Sunny Boy du Domaine de la Ferté x Santa Maria

à Mme FANTON - 84340 MALAUCENE

des Caresses à la Meute)

22 mois. Belle couleur. Belle tête. Yeux assez foncés. Stop assez creusé. Tête étroite. Bonnes babines. Oreilles bien coupées, bien portées. Très belle encolure en col de cygne. Denture complète et correcte. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée, bien descendue. Bonnes angulations. Bons aplombs devant et derrière. Jugement impossible en mouvements (entorse avec enflure à la patte avant gauche). Cette chienne ne pourra donc pas être classée. Dommage !

EXC.

DANAE Perasperaadastra (Denny v. Frintoper Adier x Flori v. Frintoper Adier)

à Mr. NEUGEL - 1781 COURLEVON - Suisse

Grande, très puissante. Bonne couleur. Assez bonne tête présentant un crâne un peu large. Un peu de joues. Yeux assez foncés. Denture complète et correcte. Très belle encolure longue et en col de cygne. Bonne ligne de dos. Bonnes angulations. Poitrine large, bien cerclée et bien descendue. Bons aplombs à l'avant et derrière. Démarche aérienne sur 4 pieds de chat.

EXC. 2ème - R. CAC.

HAPPY DE LA PRAZ (Domofendi's Quichotte x Farar de la Praz)

à Mme A. M. DEBONO - 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

2 ans. Taille moyenne. Très bonne couleur. Yeux très foncés. Très bonne tête. Stop assez creusé. Crâne étroit. Sans joue. Babines bien au carré. Chanfrein large. Encolure sèche, bien galbée. Bonne pigmentation. Bonne ligne de dos. Bons aplombs devant et derrière. Poitrine large, bien cerclée bien descendue. Manque les 2 P 1. Denture correcte par ailleurs. Démar-

CLASSE CHAMPION

CH. INT. RAYA DE LA TEMPLERIE (Jaloux Royal x Ch. Int. Mercédès d'Elnor)
à Mme PINCEMIN-MERAT - 63570 JUMEAUX

Femelle bleue de 5 ans. Très bonne couleur. Très bonne tête. Yeux très foncés. Crâne étroit. Chanfrein large. Denture complète et correcte. Belle encolure en col de cygne. Bonne ligne de dos. Poitrine large, bien cerclée bien descendue. Bons aplombs devant et derrière. Démarche aérienne sur 4 pieds de chat. Chienne très connue, décrite de nombreuses fois et qui, malgré son âge se présente encore très bien.

EXC. CACIB.

NOUVELLES d'ELEVAGE
=====

A l'élevage d'AMMON-RA à Mme ROOS, Plateau de la Justice - 06 VILLEFRANCHE

- . sont entrés ITO DE LOU GARDIAN et INGRID DE LOU GARDIAN,
- . sont restés à l'élevage, nés de Uraki de Mourre-Frais, IOS, ISTER et ILPA d'AMMON-RA
- . ont été saillies : UNE DE MIKASARAI les 29 et 31 Juillet et
TOUNGA DE LA VALLEE du CIVADOUX les 21,23 Août
par l'étalon de l'élevage URAGAN de la TEMPLERIE.

A l'Elevage de SAUTE-LIEVRE - 13490 JOUQUES à Madame S. GUYOMAR,

- . la Championne Internationale SYRENE DE SAUTE LIEVRE a été couverte le 28 Juillet par l'étalon arlequin UTIL DE LA VALLE D'AYGUES à Monsieur FIORI.,
- . la Championne Internationale QUATIA DE MOURRE-FRAIS a été couverte le 29 Juillet par le même étalon.

Notre membre Mademoiselle Annie LELUC - 82 MONTAIGU DE QUERCY, nous fait savoir que son Affixe de

- . SANKMELINA a été enregistrée le 15.10.72 que sa femelle.
- . UNIA DE LA GRISONNIERE (Tiguer de la Grisonnière x Siska de la Templierie) a été saillie par le Ch. de France TENOR DE MOURRE-FRAIS à Mr. BAUX.

A l'élevage DES FRANCHISES à Mr. CRAUSAZ. Les Maladières - 01170 GEX, sont entrés :

- . BAGHERA DES PEARL'S, issue de Tobby de Mourre Frais et de Gaisha Von Thannheim (Chienne de couleur bringée) et
- . VIENNA, chienne de couleur noire, issue de Ténor de Mourre Frais et de Quarla de Mourre Frais.

A l'élevage des ORANGERS à Mr. FENECH - 20 AFA - Tél. 32, est entrée

- . XITANE DU DOMAINE DE LA FERTE, jeune femelle bleue de 2 mois,
- . ISEULT DE MOMBEL, jeune femelle bringée de 2 mois.

Notre Membre, Monsieur MASSIE Jacques, Villa Mirepin, Chemin Notre Dame des Anges - LE Logis Neuf - 13190 ALLAUCH

nous fait savoir que son affixe de

- . VALBONNETTE a été retenue par la F.C.I.

A l'élevage des ALANS DE LA HUBOISE à Mr. DUBOIS Alain, 2 bis, rue Sadi Carnot
59211 SANTES - Tél. 50 01 21

- . est entrée la femelle fauve DES TERRES DE LA RAIRIE
(Umbro de la Templerie x Vicking de la Templerie)
- . la femelle bleue UKA DES ALANS DE LA HUBOISE a mis bas une portée de
6 chiots bleus le 18 Juillet par l'étalon bleu Ch. Int. DOMOFENDI'S
RAMBLER à Mr. THIENPONT.
- . la femelle bleue SYLLA DE LA HUBOISE a mis bas une portée de 3 chiots
bleus le 26 Juillet par l'étalon bleu TANGUY OU DOMAINE DE LA
FERTE à Mme DESENFANS.
- . la femelle bleue TRIQUA DES ALANS DE LA HUBOISE a mis bas une portée de
6 chiots bleus le 27 Juin par l'étalon bleu Ch. Int. FERRO V.
GLASHUTTENWEIER.
- . la femelle bleue SARA DE LA HUBOISE a été saillie le 22 Août par l'éta-
lon bleu de l'élevage SIR DU DOMAINE DE LA FERTE.
- . la femelle arlequine Ch. Int; 72 SYRTA DE LA HUBOISE a été saillie le
5 Août par NURMI v. d. NURBURG, étalon arlequin à Mme DESENFANS.
- . la femelle noire TELLA DES ALANS DE LA HUBOISE a été saillie le 7 Sep-
tembre par NURMI v. d. NURBURG, étalon arlequin à Mme DESENFANS.

A l'élevage DU MONT DES DEUX DIABLES à Mme CARLINI - REBAUT LE HAUT
34500 BEZIERS

- . est entrée URSULA, noire à manteau (Quolette de Valmairan x Ch. Ramage
des Caresses à la Meute)
- . la femelle arlequine TAVONNE DE LA SOURCE DU LEZ a été saillie le 1er
Juillet par le Ch. Int. B. PUK DE MOURRE FRAIS, noir, à Mr. RAMONT
- . VOOKA DU MONT DES DEUX DIABLES, noire, a été saillie le 22 Juillet, par
le Ch. de France TENOR DE MOURRE FRAIS, arlequin à Mr. BAUX.
- . VIVIAN DE L'AYGUES RIVER, fauve, a été couverte le 27 Juillet par TOBY
DE MOURRE FRAIS, étalon bringé, à Mr. BAUX.
- . TENDRESSE DE LA SOURCE DU LEZ, arlequin pur, a été couverte le 30 Juillet
par MARIO VON HAUSE GECO, étalon arlequin, à Mme FABRE.
- . AGA VON NIBELUNGENHORT, bleue, a été saillie le 2 Août par l'étalon bleu
FAUST VON DER ORDENSBURG 198 cms), à Mme DE KRIER.
- . VENUS DE BELL-LLOC, noire, a été couverte le 15 Août par le Ch. I. B.
RAMAGE DES CARESSES A LA MEUTE, étalon arlequin de l'élevage.
- . restent à l'élevage : ISIS et INGRID, arlequines, filles de TENDRESSE
x SCHUSS DE MOURRE FRAIS.

Notre Membre, Madame F. LECOT, 26, rue du Sergent Bobillot, 92000 NANTERRE
Tél. 204.22.69

nous annonce que sa femelle noire,

- . THALIE, saillie par le Ch. TALENKO DU CHALET ROSE a mis bas le 11 Juillet
10 chiots : 1 mâle noir et 4 femelles arlequines avaient été lais-
sés à la mère. Le décès de deux petites femelles est à déplorer.

Notre membre, Madame HENRY-DEROTTE nous fait savoir la triste fin de son dogue
noir RADJAH DE TALINKA, atteint d'une tumeur osseuse de la mâchoire.

A l'élevage Amateur DE LA GRANDE VIGIE à Mr. et Mme CHOISY, 6, impasse Granier,
34670 BAILLARGUES - Tél. 29.40.33

- . la femelle arlequine MAIA DE MOURRE FRAIS (Puk de Mourre Frais x Queen de Valmairan) saillie par l'étalon TAMOURE DE MOURRE FRAIS (Mario Von Hause Geco x Neda de Mourre Frais) a mis bas le 2 Août 1973 0,2 noirs et 1,2 arlequins. Chiots disponibles.

A l'élevage de BOIS MAGNY à Mme DENAUX - Notre Dame de Fresnay - 14140 LIVAROT

- . la femelle bringée UDYN DE LA TEMPLERIE (Barbian von Aquis Gran x Queenie de la Templerie) a été saillie le 30 Juin par ULTRA DE LA TEMPLERIE (Bsg Varus Von Harlequin x Syrène de la Templerie) nouvel étalon fauve de l'élevage.
- . la femelle bringée URIELLE DU FENDUA (Qualif de la Templerie x Sandie de la Templerie) a été saillie le 9 Juillet par ULTRA DE LA TEMPLERIE.
- . la femelle bringée TOGA DU DOMAINE DE LA FERTE (Pascha Von der Stad Hamburg x Perle du Domaine de la Ferté) a été saillie les 10 et 12 juillet par SANTOS DE LA KAVARDIERE (Ch. de France Quarlo de la Templerie x Oria de la Kavardi ère) à Mr. et Mme GUENINCHAULT - Chavagne les Eaux.

A l'élevage du CHANT DE L'AUBE à Mme DEBONO - Rue de la Nouzotte - Ergal
Tél. 489 06 80 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

- . la lice bleue HAPPY a mis bas le 17 Mai une portée de 8 superbes chiots bleus 4,4, par le Champion de France RONNY DE LA TEMPLERIE

Notre membre, Monsieur FERNETTE Lucien, 1, Quai de l'Yser - 77500 CHELLES
a reçu son affixe :

- . DOMAINE DE LA FERNETIERE
- . la femelle bringée ISI DU DOMAINE DE COEUR, est entrée à l'élevage,
- . la femelle fauve TOULY DU DOMAINE DE CERCOEUR a été saillie le 16 Juillet, par l'étalon bringé ULRICH DU DOMAINE DE LA PANETIERE à Madame TARRENE.

A l'élevage de LA GRISONNIERE à Mme MAUDRICH, 23, rue du Gal de Gaulle
77 LORREZ LE BOCAGE

- . la femelle UTA DE LA GRISONNIERE (Quern d'Ericeira x Rebeca des Caresses à la Meute) saillie par TROCK DE LA GRISONNIERE (Ch. Quochiss de la Forêt de Kaysersberg x Isabell von Harlekin) a mis bas 14 chiots, 6 ont été laissés à la mère.
- . UDAN DE LA GRISONNIERE (Quern x Rebecca) saillie par ULTIC (Ch. Puk de la Templerie x Robinia Riquita) à mis bas 9 chiots, 5 ont été gardés : 1 mâle arlequin, 1 femelle arlequine, 1 mâle noir et 2 femelles noires.
- . la femelle TINA DE LA GRISONNIERE a été saillie le 22 Juin 1973 par (Ruffus de la Templerie x Romy de la Grisonnière) ULRIC
- . la femelle STERNE DE LA GRISONNIERE (Quern d'Ericeira x Inca v. d. Arche Noah) a été saillie le 22 Juin 1973 par TROCK DE LA GRISONNIERE.
- . la femelle SISKI DE LA TEMPLERIE (Ch. Cato v. Riedstern x Vesta von Henneberg) a été saillie par le Ch. TENOR DE MOURRE FRAIS.

A l'élevage de la FORET DE KAYSERSBERG :

- . en date du 27 Juillet 1973 a été officialisé le Championnat de France de Beauté 1973 par la Société Centrale Canine pour TROPHÉE DE LA FORET DE KAYSERSBERG.

Ont été saillies par le Ch. B. TROPHÉE DE LA FORET DE KAYSERSBERG et ont mis bas, les femelles suivantes :

- . URIELLE DE MONBRIEN : 5 chiots noirs et arlequins,
- . RIKA VON FUSTENLAGER : 6 chiots : 3 noirs et 3 arlequins,
- . TANIA DE LA FORET DU GRILLOUTY ; 9 chiots : 3 arlequins et 6 noirs,
- . URPHEE DE LA FORET DE KAYSERSBERG ; 12 chiots : 4 Arlequins , 8 noirs.
- . la femelle noire TOUCHE A TOUT à Mr. MOULIN à Argentan, a été saillie le 29 juin 73 par le Ch. B. TROPHEE ;
- . la femelle arlequine SIBELLE DE PERRIALAZ à Mme BARRAUD (Suisse) a été saillie les 16 et 17 Juillet 73 par le Ch. B. TROPHEE.
- . MAGALI Von CENT SOUCIS a été saillie le 23 Juillet 1973 par SUNNY BOY DU DOMAINE DE LA FERTE à Mme DESENFANS (Belgique)
- . NETTY Von CENT SOUCIS a été saillie le 27 Juin 1973 par PHELIX DE LA TEMPLERIE (Prinz v. der Pfalz x Vesta v. Henneberg) à Mr. et Mme RUALT à Landser 68.

Notre membre Mr. DELAUNAY - La Vaudonnerie - 41400 CHISSAY EN TOURAINE

nous fait savoir qu'étant obligé de vivre en appartement pour un temps indéterminé, il est obligé de se séparer de sa jeune femelle fauve UNIE DE LA TEMPLERIE (Barbian v. Aquis Gran x Razzia. Prendre contact avec lui.

Notre membre Mr. GUILLOTIN - BLERE, nous fait part de la mort de sa femelle noire TALNA DE LA ROCHE PRADIERE empoisonnée et qui laisse une portée de 7 chiots noirs par ULEX DE CHANTOSSEL à Mme E. MARTIN. Chiots disponibles.

A l'élevage du DOMAINE DE L'EMPEREUR à Mme BOYAULT , 20, Avenue du Bois des Falaises - VILENNES SUR SEINE

- . la femelle fauve TZARINE DE BDIS MAGNY a mis bas le 5 Août 73 une portée de 10 chiots : 4 mâles fauves, 3 mâles bringés, 3 femelles bringées par ULYSSE DE LA VAUDONNIERE.
- . la femelle TWAINI a mis bas une portée de 10 chiots le 23 Août : 2 mâles arlequins, 5 femelles arlequines, 3 mâles noirs.
- . la femelle bleue TANIT DU DOMAINE DE LA FERTE a été couverte le 20.7.73 par RONNY DE LA TEMPLERIE,
- . la femelle bleue UTICA DES ALANS DE LA HUBOISE (Satan de la Huboise x Paula des Pétrécors est entrée à l'élevage.

A l'élevage de MOURRE FRAIS à Mr. BAUX - 13115 St PAUL LEZ DURANCE,

- . l'étalon arlequin du chenil Champion TENOR DE MOURRE FRAIS a sailli les chiennes suivantes :

- . SISHA DE LA REMPLERIE à Mr. MAUDRICH
- . URA DE MOURRE FRAIS à Mme MERAT
- . TAMARA DE MOURRE FRAIS à Mme FANTON
- . VODKA DU MONT DES DEUX DIABLES à Mme CARLINI
- . BIENCHEN VON UEHLIEN à Mme DUFOUR
- . UNIA DE LA GRISONNIERE à Mme LELUC
- . GILGUE VON HAUSE-GECO à Mr. BAUX
- . VICCI DE MONTBRIEN à Mr. MEINER
- . UBY DE MONTBRIEN à Mr. MEINER

RECTIFICATIF : Par erreur nous avons annoncé dans notre numéro d'Août que
===== le bleu ALI V. SCLOSS S. ANTONIU avait reçu le P. H. au meilleur
Dogue. C'est en réalité à la femelle arlequine UNE D'AOUT DE
SAUTE LIEVRE à Mr. MEYER de MARSEILLE que ce prix a été décerné.
Nss excuses au propriétaire.

A l'élevage de LA TEMPLERIE à Mme MERAT - 63310 RANDAN (Tél. (70) 41.51.42

- . la femelle bringée Ch. et Bundessiegerin RUBY DE LA TEMPLERIE a mis bas
le 12 Septembre une portée de 9 chiots fauves et bringés. Six
ont été laissés à la mère. Le père est le Ch. de France fauve
STEFF DE TAPENDIOLA à Mr. DUBREUIL.

A l'élevage du DOMAINE DE LA FERTE à Mme DESENFANS - 6200 GOSSELIES - Belgique
Tél. 45 14 85

ont été importés d'Allemagne :

- . Ch. I. B. 1972 , l'étalon bleu FERRO V. GLASHUTTENWEIER (Johel Royal
x Andra v. Glashuttenweier)
 - . AGGI Vom MOSELTAL, femelle bleue (W.S. 71 Ch. I. B. Bsg 70.71 Ch.
Suisse Vinner 68.70 Daimond v. d. Immenburg x Freyo v. d. Lands
Krone)
 - . ZSAZSA V. D. IMMENBURG, femelle bleue W.S. 71, Ch. I. B. Bsg 70.71
Bénélux, Ch. Suisse 70.71, Ch. France, Winner 68.70 Daimond v. d.
Immenburg x Antje v. Nibelungenhort)
 - . INGOR Von HARLEQUIN, femelle noire (Mouta v. Harlequin x Analita
v. Harlequin)
 - . TITO Von der ARCH NOACH, étalon bringé, Ch. I. B. Ch. Bs 72, Ch. Lux
72. Ch. Schweiz Visco v. Harlequin x Cora v. Rhein River
- Aéété importé de France :
- . VADIM DE MOURRE FRAIS, étalon arlequin, (Mario Von Haus Geco x Sido
de Mourre FraiS
 - . IF DES TERRES DE LA RAIRIE, étalon arlequin (Ch. I.B. Ténor de Mourre-
frais x Thais de Saute Lièvre).
 - . La femelle noire ROMY DES CARESSES A LA MEUTE a mis bas le 19 Août
1973 : 3,1 arlequins et 2 mâles noirs par VOLVO DU DOMAINE DE LA
FERTE.
 - . ISABELLE V. ARLEKIN, arlequine, amis bas le 28.8.73 : 1,1 arlequins,
1,0 noir.
 - . La femelle noire ROHINA DU DOMAINE DE LA FERTE (fille du Ch. I.B.
Othelo de la Templerie a mis bas 2 2 arlequins, 2 0 noirs par

- . le 12.8.73 la femelle bleue HERCULES HEIDI (Ivan The Old Favorite x Hercules Wendy) a été saillie par SUNNY BOY DU DOMAINE DE LA FERTE.
- . le 21.8.73 la femelle bleue SANAH DU DOMAINE DE LA FERTE (Ch. I.B. Chango v. Agricola x Ch. Quercia de la Templerie) a été saillie par le Ch. I.B. Ferro v. Glashutteweier
- . le 25.8.73 la Ch. QUERCIA DE LA TEMPLERIE a été saillie par le Ch. I. B. Ferro v. Glashutteweier
- . TOUTIE DU DOMAINE DE LA FERTE (Ch. I.B. Chango v. Agricola x Ch. Quercia de la Templerie) a été saillie par le Ch. I.B. FERRO V. GLASHUTTE-WEIER
- . le 29.8.73 , QUELLE V. IMMENBURG a été saillie par SUNNY BOY DU DOMAINE DE LA FERTE.

A l'élevage de BOIS MAGNY à Mr. et Mme DENAUX,

- .UDYN DE LA TEMPLERIE saillie par ULTRA DE LA TEMPLERIE a mis bas le 1er Septembre une portée de 4 chiots : 1 mâle fauve, 1 bringé, 1 femelle fauve, 1 bringée.
 - . URIELLE DU FENOUA saillie par ULTRA a mis bas le 8 Septembre une portée de 9 chiots : 5 mâles fauves, 2 femelles bringées et 2 fauves.
 - . TOGA DU DOMAINE DE LA FERTE saillie par SANTOS DE LA KAVARDIERE a Mr. et Mme GUENINCHAULT a mis bas le 10 Septembre une portée de 8 chiots : 1 mâle bringé, 1 fauve, 6 femelles bringées.
-

RUBRIQUE ETALONS

=====

VARIETE FAUVE ET BRINGE

TIBURG DU DOMAINE DE CERCOEUR, étalon fauve à Mr. VALLE Michel, 76 St Georges s/fontaine le Bourg. (Quinck du Domaine de la Ferté x Radna du Domaine de la Ferté).

SULTAN DE LA VOLTERRA (Pasha v. d. Stadt Hamburg x Noëline de Terbel) bringé or masque noir à Mr. J. DE GRANDE - 74, rue Jules Guesde - 59 Croix.

TSARS DU DOMAINE DE CERCOEUR (Quinck Du domaine de la Ferté) LOF 6584/388, étalon bringé à Mr. DECHAMP Alain - 22, rue Gaston Cordier - 76 DIEPPE
Tél. 84.32.83

SYLLA (LOF 6173) né le 10.3.69, fauve masque noir à Mme DISDIER - 05 Vallouise (Earl Royal x Qualie de Tapendiola)

Ch. de France QUARLO DE LA TEMPLERIE (Ch. et Bsg 1967 Ombre de Terbel x Ch. Int. Nausicaa de la Templerie) bringé or, CACIB, Meilleur dogue Spéciale La Bourboule 69 à Mr. LEVRON, Av. Roland de Roncevaux - 49 Avrillé.

PUMA DE LA TEMPLERIE (Ch. et Bsg Logos de la Templerie x Gilda Von Kuerenberg, étalon fauve, ferait saillies. Madame MARIETTE - 74 Cordon.

RUODLPHE DU DOMAINE DE LA FERTE (Ossian de la Templerie x Paprika du Domaine de la Ferté) Etalon fauve, ferait saillies. Plsueirus 1ers Prix, EX, CAC, CACIB Res. à Melle Patricia BRUNEN - 118, rue Lady Ashburton - TAVERNY
Tél. 960.00.32

Ch. et Bsg. 1967 à Francfort OMBRE DE TERBEL (Ch. Int. et Bsg Logos de la Templerie x Ch. int. Lessy de la Templerie) étalon bringé or à Mme DELRIEU - 1, Avenue des Roches - 91 Gil s/Yvette

Ch. de France 1969 PHEBUS DU DOMAINE DE LA FERTE (Nemrod du Domaine de la Ferté x Karmen du Domaine de la Ferté) fauve masque noir à Mr. MOREAUX D. Epaux Bezu - 02 - Chateau Thierry Tél. 48 à Vénézel

URAL DE LA TEMPLERIE, fauve masque noir (Sphinx de la Templerie x Tanagra de la Templerie) 1er EXC. à Mr. J. MALPAS - 33430 BAZAS

PINOCCHIO DU BOIS PAPA (Lotus Vanac de Castel x Locresa du Bois Papa) étalon bringé à Mr. Jacques HONTOY - 8, Avenue Daumesnil - 75 - PARIS 12°

Ch. Int. QUITO DE LA TEMPLERIE (Otti de Terbel x Maja de Terbel) bringé à Mme DUVAL - 2 et 4, rue Armand Thibaud - 21 - LONGVIC - Tél. 30.20.42

DOMOFENQI'S ROCK, fils de Champions ferait saillies. 1er Prix. EXC. Fontainebleau. CJ.M. à Mme LARCHER - 13, rue A. de Musset - 92 MALAKOFF

TONNY DE LA ROCHE AUX DIABLES, bringé né le 27 Avril 1970 (Ch. Orlow v. d. Stadt Hamburg x Paula) à Mme WENDLING - 9, rue d'Ingersheim - COLMAR
Tél. 41.36.61

Ch. Int. RUDY DE LA TEMPLERIE (Ch. et Bsg Orlow v. d. Stadt Hamburg x Orora de Terbel) 2talon bringé à Mme FROSSARD-SIMON. Les Belles Lances - 19, rue Jean Moulin - 78 MANTES LA VILLE

(Fauves et bringés - suite)

- 32 -

SANTOS DE LA KAVARDIERE (Ch. de France Quarlo de la Templerie x Oria de la Kavardière) 1er Exc. CAC-CACIB. Meilleur Dogue Deauville 1971 à Mr. QUENINCHAULT
Ecole Publique - 49 CHEVAGNES LES EAUX

Ch. de France STEFF DE TAPENDIOLA (Ordos de Terbel x Olgio de la Templerie)
étalon fauve à Mme DUBREUIL - L'Aiguille 87 BOSMIE

SAM DE LA TEMPLERIE (Ch. et Bsg Arn von Riedstern x Maja de Terbel) étalon
fauve à Mr. J. P. DRAYE - 02 CELLES S/AISNE - Tél. 9 à Celles

SOCKY DE LA TEMPLERIE - Etalon bringé (Ch. de Fr. Quarlo de la Templerie x Orose de Terbel) à Mr. MENANTEAU Ch. - 14, Place St Louis 41 BLOIS

TIVOLI (LOF Importé de Belgique) bringé or masque noir. Exc. Joigny 1972 à
Mme DUVAL - 2, rue Armand Thibaud - 21 LONGVIC - Tél. 30.20.42

Ch. Int. SHERZO DU CASTEL DE LA MICHODIERE (Ch. Int. Quito de la Templerie x Pia du Domaine de la Ferté) Etalon fauve, masque noir (10 CACIB à 3 ans)
à Mme DUVAL - 2, rue Armand Thibaud - 21600 LO GVIC - Tél. 30.20.42

Ch. du Club 1972 : TEMPLIER DE LA TEMPLERIE (Barbian v. Aquis Gran x Ch. Ruby de la Templerie à Mme PICHOT.

TARIM DE LA TEMPLERIE (Bobin du Domaine de la Ferté x Qualie de Tapendiola)
Fauve à Mme BRETEAU - 33, Avenue de la Libération - 87 LIMOGES

BODO v. STOLZEHAHN (Zar v. Ulmer - Munster x Yvette v. Furst Bismark, étalon
bringé à Mr. Y. CRAUSAZ - Les Maladières - 01170 GEX

CASSANDRA'S SHERIFF (Ch. I.B. 1965-66. Ch. Luxembourg Bsg 68 - Ch. Belgique
(Bert v. Marienwaard x Psiltane du Domaine de la Ferté) bringé - 8 fois
excellent en 1972 sous 8 juges différents, CACIB Bruxelles 1972 à Mr.
J. ORENBACH 16 - Communes - 1302 DION VALMONT - Belgique. Tél. 010.260.66

ULYSSE DE LA VAUDONNERIE (Barbian v. Aquis Gran x Razzia) étalon bringé orangé.
Excellent reproducteur à Mme BOYAULT -20, Avenue du Bois des Falaises
78870 VILENNES S/SEINE - Tél. 975.83.19

SERGE VOM BRACKVEN, étalon fauve doré (Ch. I.B. 65, 66 Ch. Luxembourg Bsg 68,
Ch. Belgique) Bart von Marienwaard x Arete von Aquis Gran) à Mme
DESENFANS - Rue Ferté - 6200 GOSSELIES (Belgique) Tél. Charleroi 45 14 25

OZORBA DU BOIS DE LOUVRANGE (Nelson du Domaine de la Ferté x Luchie du Domaine
de la Ferté) à Mme DESENFANS, rue Ferté 3 - 6200 GOSSELIES (Belgique)
Tél. Charleroi 45 14 85

VARIETE ARLEQUIN ET NOIR

=====

RENDALL DU DOMAINE DE LA FERTE (Ch. Int. B. Othello de la Templerie x Peg du
Domaine de la Ferté, fille de King b.d. Stadt Hamburg à mme DESENFANS,
2, rue de la Ferté - GOSSELIES (Belgique)

RAMSES DES CARESSES A LA MEUTE (Néarko de Christmas x Isabelle v. Harlequin) noir
à Mr. BALERIA - 45 - MALHERBES)

SADJI DES LYSBELLES, arlequin (Ch. Lip de la Templerie x Priscilla de la Temple-
rie) à Mr. LAGE Alain - Rue des Remparts - 87 - PIERRE BUFFIERE

QUOSMOS DE VALMAIRAN (Ch. Int. Bsg Puk v. Riedstern) hors Gina v.d. Rosshalde,
arlequine CAC - CACIB - Meilleur Dogue, Monté Carlo 1970 à Mr. ARROYO -
6, Av. Maréchal Foch - 64 - BAYONNE - Tél. 25.22.28.

OSCAR (Neptune de la Coquette d'Azur x Jaffra), noir à Mme BOSVY - Villa "Mon
Paradis" - Rue Amiral de Grasse - 83 - TOULON

Ch. Int. de France, Italie et Monaco ZORN v.p. SCHWENENBRUCKE SHSS 139 680
Nick v. Riedstern x Denise v. Riegel) Arlequin à Mr. H. LENZLINGER,
Achersteinstrasse - 115, 8048 - ZURICH (Suisse)

ORSINI DE CHANTOSSEL - LOF 4956-74 (Jicky de Mourre-Frais x Mouette de Chantos-
sel) noir, 11 premiers prix. Exc. à Mme GRISEL - Clais - 76 - LONDINIERES

NESTOR DE L'EPITAGE (Larkaro x Hildegard de Mourre-Frais) arlequin né le 15
Août 1964 à Mr. de CHAMPEAUX - 24, rue de Presles - PARIS 15°

QUERIDO DE MOURRE FRAIS (Ch. Int. Zorn v.d. Schwenebrucke x Ch. Nedda de Mourre
Frais) à Mme AUBRY - Ecole Maternelle des Minimes - Bd. Dutasta - 83
TOULON

RAMSES (Nearco de Christmas x Inka v. Arch. Noah) étalon noir à Mr. W. KOWALSKY
27, rue Pasteur - 77 - BOURNOIS

QUIPO DE LA VALLEE DU LAY - Etalon arlequin à Mme BEL Jean-Pierre - Rue des
Genètes - 95 - BESSANCOURT.

SIAM - RI 23751 - Mâle noir 1er Prix T.B. à Monsieur GINAC - 118, Av. Jean Jau-
rès 95 - MONTFERMEIL - Tél. 936.35.54

Ch. Int. PUK DE MOURRE FRAIS - Etalon noir à Monsieur RAMON - Campmany CONDEMINAS
Paseo del Caudillo - 34 - BADALONA (Espagne)

ULEX DE CHANTOSSEL, noir (Snoupy de Mourre Frais x Tigra de Chantossel) 1er Ex.
à Candé 73 à Mme E. MARTIN. La Hautgardière, Route de Montrichard
37400 AMBOISE - Tél. 9.92

DAUPHIN ZUM SILBERGROSCHEN, mâle arlequin (Mario v. Ermitage x Baroness zum
Silbergroschen) Prod. Claire ALT. - 664 MERZIG - Sarre - Thielstrasse 45.

TALENKO DU CHALET ROSE - (Ch. du Club 1972, Etalon arlequin à Mr. TRIBOTE -
8, rue du Pont Garant - 91 BURES S/YVETTE.

TRISTAN DU TABERG (Rock de Valmairan) x Regatta de la Vallée du Lay) Plusieurs
CAC - CACIB à Mme DECOITTIGNIES - 91, rue Edith Cavell - 94 VITRY

VANER DU MONT DES DEUX DIABLES, noir (Ch. I. Ramage des Carences à la Meute x
Saida de Valmairan. Exc. à Béziers 1973 à Mr. ESCOLA, 8, Place de la Font-

QUITO DE CHANTEOSSEL (Niarkos de la Templerie x Marion de Chantossel) noir à Mme Rhamani, "La Chaumine" St Antoine par 78 - RAMBOUILLET.

GDRIS v.d. SIEBEN HUGELIN, noir par Dago v. St Rocco x Dora v.d. Sieben Hugelin à Mr. Ch. ZUSSY - 90 - SEVENANS.

Ch. Int. RAMAGE DES CARESSES A LA MEUTE - (Nearko de Chrismax x Isabelle v. Harlekin hors King v.d. Stadt Hamburg) arlequin CAC - CACIB - 20 premiers prix. Exc. à Mme CARLINI - Rebaut le Haut N° 100 - Route de Maraussan 34 BEZIERS.

OTHELLO DE VALMAIRAN - Pük von Riedstern x Ramona von Philosphenwal à Monsieur COQUEGNIOT - 80, rue de Paris - 99 AUXERRE (Arlequin)

O'WISTH né le 6 Nov. 1967 - T.I. 22.606 - Arlequin à Mr. BROSSE - 9, rue Ch. Viard - 74 - SALLANCHES.

MARIO V. HAUSE-GECO - Arlequin à Mr. BAUX, Allée des Platanes - 13, St Paul lez Durance (Ch. Catov cv. Riedstern x Fée v.d. Rottburg)

RAMSES DE LA TEMPLERIE - (Phillis du Domaine de la Ferté x Vesta v. Henneberg) 2ème Exc. à Mme RASPILLER - 44, rue de la Louvroie - 88 - GLOBEY

PHÉLIX DE LA TEMPLERIE (Prinz v.d. Pfalz x Vesta v. Henneberg) CACIB Strasbourg 1968 à Mr. ROUAULT - Rôtisserie de l'Etrier - 4, Place de la Paix - 68 - LANDSER.

SIM DE MOURRE FRAIS (Ch. Int. Puk de Mourre-Frais x Quarlo de Mourre Frais) à Mme ARNAUD - 244, Av. du Prado - 13 - MARSEILLE 8°

TEMUJIN DE TESTAROUMAN, étalon noir à Mr. HOCQUARD - 155, rue Montmatre - 75 - PARIS 2° - Tél. 231.19.43

RALPH DE LA FORET DE KAYSERSBERG (Ch. Int. Zorn v.d. Schenenbrucke x Nelly de Mourre Frais) Etalon arlequin à Mr. KORN, rue de Metz - 57 - BOUZONVILLE.

TEMPLAR DES LYSBELLES - Arlequin pur - (Quern d'Ericeira x Priscilla de la Templerie) à Mme DOUSSOT - 23, Passage Renoir - 76 - LE HAVRE.

TIGUER DE LA GRISONNIERE - Arlequin très blanc (Rufus de la Templerie x Rebecca des Caresses à la Meute) - Propriétaire Mme MORINIERE - La Ramière - Route des Boistards - 45 - LA FERTE SAINT AUBIN

TAROT DE LA FORET DE BKAYSERSBERG - Etalon arlequin (Ch. Int. 70 - Ch. de France 71 Quochiss de la Forêt de Kaysersberg x Netty v. Cent Soucis.) 3ème Exc. Strasbourg 71 à Mr. et Mme KUHN Philippe. 43, Rue de l'Apothicaire - 87 - HAGUENAU - Tél. (88) 93.92.77

Ch. de France TENOR DE MOURRE FRAIS - Etalon arlequin CAC - CACIB Paris 1972 à Mr. BAUX Marcel - 13, St Paul lez Durance - Tél. 21

TROCK DE LA GRISONNIERE (Ch. Int. Quochiss de la Forêt de Kaysersberg x Isabelle v. Harlequin) étalon noir à Mme MAUDRICH - 23, rue du Général de Gaulle - 77 - LORREZ LE BOCAGE.

RALPH DE LA FORET DE KAYSERSBERG - 1er Prix Exc. CAC NANCY 71 à Mr. A. KORN 11, rue de Metz - 57320 BOUZONVILLE.

TAMOURE DE MOURRE FRAIS (Mario v. Haus Geco x Neda de Mourre Frais) Etalon noir à Mr. PEYRONNEL - Bd. des Chênes - 13480 CABRIES - Tél. (91) 22.04.03

TSAR DE LA FORET DE KAYSERSBERG, étalon noir (Ch. Int. Quochiss de la Forêt de Kayzersberg x Netty v. Cent Soucis) à Mr. GANDIT - Bâtiment Touraine Nord- Les Provinces - 54250 LAXOU

UNIC DU TABERT (Rock de Valmairanx Sophy d'Ericeira) Arlequin manteau né le 27 Avril 1971. 91 cms à J. HAUTIER - Les Chauleries - 86420 MONT S/GUESNES

CORD V. BLAUEN LANDCHEN (Ch. Eick Impérial x Chriss v.d. Rosshalde, étalon arlequin à Melle PENEL. Rue du Cdt Bazy - 66 PERPIGNAN, Tél. (69) 34.22.85

TSAR DE MOURRE FRAIS (Mario v. Hause Geco x Rita Rinande de Mourre Frais), arlequin né le 22 Nov. 1970. T. BON à Paris 1973, CACIB Meilleur mâle, mzeilleur arlequin Monte Carlo 1972 à Mr. GRISARD. La Sauvageonne. Chemin des Bessons - Ste MARTHE - 13 MARSEILLE 14°

ULRIC dit UTAK (Ch. Puk de la Templerie x Robinia Riquita) étalon arlequin à Mme DOURLENS - 60 MONCHY St ELOI - 80, rue de l'Avenir.

SHERMANN DE LA TEMPLERIE (Ch. et Bsg Cato v. Riedstern x Quickly v. Shilfkolben) étalon noir à Mr. PUYDEBOIS. 37, rue du Puy de Lacan - 19360 MALEMORT

ULLAN DE MONTBRIEN (Ch. Puk de la Templerie x Ch. Rosel de la Templerie) arlequin pur. R. CACIB Reims. ex. Compiègne. CAC Forges les Eaux. à Mr. R. BOCO 20, Avenue de la Division Leclerc - COMPIEGNE 60200 - Tél. 440.28.59

NURMI VON DER NURBURG (Ch. Cato v. Riedstern x Bsg 71 Inha v. d. Nurburg) Champion du Club Belge Dogue Allemand 1973 CAC - CACIB. Courtrai (Juge Mr. BAUX, France) à M. et Mme DESENFANS, rue Ferté 3, 6200 GOSSELIES (Belgique) Tél. Charleroi, Belgique 45 14 85.

GORIS V. HARLEQUIN (Maik v. Harlequin x Anka v. Durnimagues) à Mme DESENFANS, 3, rue Ferté - 6200 GOSSELIES, Belgique - Tél. Charleroi 45 14 85.

VOLVO DU DOMAINE DE LA FERTE (Ch. I.B. 68 Othello de la Templerie x Shirley de la Grisonnière (Champion Junior 1973 Club Belge du Dogue Allemand) à Mme DESENFANS, 3, rue Ferté - 6200 GOSSELIES, Belgique - Tél. Charleroi 45 14 85.

VARIETE BLEUE

=====

Ch. de France - Champion du Club RONNY DE LA TEMPLERIE (Jaloux Royal x Ch. I. Mercédès d'Elmor) à Mme MARCHETTI, 54, rue du Fg du Temple 75011 PARIS
Tél. 720.83.14

QUATOUCHKO DE LA TEMPLERIE (Ch. Int. et Bsg Domofendi's Nick x Ch. Int. Mercédès d'Elmor) Exc. Paris 1969 - Bleu à Mme RENOUX - 02 - BILLY SUR AISNE -
Tél. 48 à Venizel)

OSIAS D'HERVAULT, mâle bleu (Jack de Mourre Frais x Maya de la Cure Richelieu) à André ROLLAND - Route napoléon - 9, rue Carnot - 05 GAP

DOMOFENDI'S RAMBLER, LOSH N° 263376, né le 4 Août 68 (Ch. Int. Fr. Bel. Hol. Lux. Sch. Sieger et Bsg 66/67/68 (Domofendi's Nick x Ch. Luc Domofendi's Penelope également fille de Nick) étalon bleu à Mr. Roland THIENPONT, Steenweg op Tisselt - VILLEBROEK (Belgique)

SIR DU DOMAINE DE LA FERTE (Herzog v. Heusenstam x Rascas des Caresses à la Meute) à Mr. DUBOIS - 2 bis, rue Sadi Carnot - 59 - SANTES - Tél. 50.01.21

SIGMUND (Midas Royal x Xantippe v. Schloss St Antonio) étalon bleu à Mr. BERNARD LEROY, Les Billous - 03310 NERIS LES BAINS - Tél. (70) 06.10.91

SUNNY BOY DU DOMAINE DE LA FERTE (Ch. Int. Midas Royal x Ch. Quercia de la Templierie), à Mme DESENFANS - Elevage de la Ferté - GOSSELIES (Belg.)

TANGUY DU DOMAINE DE LA FERTE (Ch. Int. B. Chango wôm Agricola x Ch. Quercia de la Templierie à Mme DESENFANS - Elevage de la Ferté à GOSSELIES (Belg.)

RIMSKY DES CARESSES A LA MEUTE (Hassan v. Arche Noah x Edith v. Arche Noah) étalon bleu à Monsieur CONARD Aristide - 47, Bd. de Charonne, PARIS 11°

SAM DE LA FORET DE KAYSERSBERG (LOF 6395-313 - Milord d'Elmor, Magali de Cent Soucis) Prop. Mr. FLORIAN, 9, rue Neuve) 67200 STRASBOURG.

TARGUI DU DOMAINE DE LA FERTE (Ch. Int. Chango v. Agricola x Ch. Quercia de la Templierie) étalon bleu inscrit et confirmé, à Monsieur DUCHANGE, 71, 10ème Avenue - LAMORLAYE - Tél. 457 57 46.

NEPOMUCENE DU MAINE (Aro von Schloss Castell) x Domofendi's Qua Calyx) étalon bleu à Mme DEBONO, rue de la Nouzotte - Ergal - 78770 JOUARS-PONTCHARTRAIN - Tél. 489.06.80

URSUS DES PETROCORES (Philly v. Cent Soucis x Domofendi's Quinette) bleu à Mr. PEYRACCHIA, 29, rue Méaulens - 62000 ARRAS - Tél. 21.32.54

CH. I. B. 1972 FERRO VOM GLASHUTTENWEIER (Jocker Royal x Andra vom Glashuttenweier) à Mme DESENFANS, élevage de la Ferté - GOSSELIES - Belgique -
Tél. Charleroi 45 14 85

VASSAL DU DOMAINE DE LA FERTE (Lady v. Immenburg x Sunny Boy du Domaine de la Ferté)

UTRECHT DE LA HUBOISE (Stan de la Huboise x Paula des Pétrocors) étalon bleu à Mr. LEPOUTRE Réginald.. - Parc Derasse - 59 BEUVRAGES